

CHAPITRE X.

RÉPONSE A QUELQUES OBJECTIONS.

« Sexe toujours esclave ou tyran, que
l'homme opprime ou qu'il adore, et qu'il ne
peut pourtant rendre heureux ni l'être qu'en
le laissant égal à lui. »

(ROUSSEAU, *Le lévite d'Éphraïm.*)

L'exposition que j'ai faite dans le cours de ce travail de la condition actuelle de la femme du peuple, suffirait pour lever un grand nombre des objections qu'on oppose à l'amélioration de son sort ; cependant comme l'actualité et la vitalité de cette question capitale lui donnent d'une part des enthousiastes fanatiques et de l'autre des détracteurs acharnés, il n'est pas inutile de rappeler les arguments de nos antagonistes et de leur donner une réfutation directe.

1^{re} OBJECTION. — *Des droits égaux pour les deux sexes seraient contraires à la loi naturelle, sociale et religieuse ; ils mettraient souvent l'homme sous la dépendance de la femme, et froisseraient nos mœurs qui répugnent à la voir travailler. Il y a donc impiété, scandale, immoralité et extravagance à vouloir changer les conditions de son existence actuelle.*

Pour démontrer tout d'abord que l'égalité des deux sexes n'est pas contraire à la loi naturelle, il suffit d'envisager les impossibilités prétendues que le créateur oppose à l'égalité des des droits revendiqués ici.

On nous objecte d'ordinaire la constitution plus faible et

plus malade de la femme, son intelligence moins grande, etc.

Sans aucun doute, la constitution physique de la femme moins forte que celle de l'homme lui interdit une foule de travaux propres à celui-ci; mais c'est précisément cette infériorité physique qui impose à la société l'obligation d'accorder une plus grande initiative à la jeune fille dans les travaux auxquels elle se montre apte; cependant, nous voyons les hommes envahir les occupations du sexe; non contents de les avoir usurpées par une instruction spéciale et exclusive, ils s'insurgent même contre les quelques privilégiées qui y cherchent un gagne-pain honorable, et c'est cette femme plus faible que l'homme qui doit accomplir les plus ingrats et les plus meurtriers travaux de l'industrie pour les besoins de sa subsistance personnelle et de celle des enfants repoussés par leur père. Nous savons, hélas! que, dans les travaux corporels, la tâche la plus rude est trop souvent réservée à la femme, et que son labeur incessant ne la met pas à l'abri de la misère dans les maladies qui sont la suite d'un excès de fatigue. Dans nos villes encore, c'est la femme qui balaie d'ordinaire les rues, charge les tombereaux d'immondices, traîne des voitures, porte des fardeaux accablants, remue des odeurs fétides pour chercher un misérable salaire dans la vente d'un chiffon d'étoffe ou de papier maculé. La fille du peuple ne trouve pas même un instant à donner aux devoirs de la maternité, et doit souvent rester debout pour mettre ses enfants au monde. On est douloureusement surpris en recensant tous les accouchements que la misère étale sur nos voies publiques, et les scènes navrantes qui attristent jusqu'au pavé de nos rues, lorsque des nouveaux-nés sont relevés morts à côté de leurs mères agonisantes de besoin et de dénuement. Paris voit quelquefois jusqu'à trois de ces délivrances en un seul jour.

Pour les travaux qui réclament surtout de l'assiduité, même surcharge de la femme; une seule des administrations qui l'occupent a-t-elle abrégé son labeur quotidien par égard pour sa constitution plus faible? Que dis-je, ne savons-nous pas que l'État lui-même multiplie le travail des femmes en diminuant leur salaire; qu'il ne leur épargne, dans les fonctions publiques, aucun fatigant service de nuit, et ne leur donne nul auxiliaire dans le but de les soulager. Et dans l'enseignement! ces femmes qu'on trouve si frêles, si malades lorsqu'on ne

veut pas les occuper, pourquoi semble-t-on les croire de fer dès qu'on leur a laissé un chétif emploi ? Ne savons-nous plus quelle est la position respective de l'homme et de la femme dans l'instruction primaire et secondaire ? D'un côté l'arbitraire et l'oppression ; de l'autre une hiérarchie, une protection budgétaire qui ménage les forces, dispense le repos et le travail, en assurant une retraite. Quoique les deux sexes soient contribables au même titre, le budget qui n'a prévu aucune des maladies ni des infirmités nombreuses de la femme, a eu la politesse de croire à sa jeunesse éternelle pour se dispenser de lui accorder une retraite dans l'instruction secondaire. Aussi les institutrices nombreuses qui végètent dans notre enseignement seraient fort à plaindre si elles avaient les indispositions fréquentes attachées à des chaires importantes qu'on peut faire gérer par suppléance.

Il est assez étrange, en vérité, comme je l'ai fait remarquer déjà, qu'on n'objecte point la faible constitution des femmes pour les emplois où on les trouve nécessaires à l'agrément de la société, comme les professions théâtrales. Cependant les femmes, nous le répétons, sont impropres à une foule de travaux trop pénibles, et les devoirs de la maternité, les soins domestiques absorbent en outre leur temps ; concluons donc qu'au lieu de leur enlever le travail sédentaire et de les accabler sous le faix de l'enfant, il faut leur faire de meilleures conditions de subsistance, et donner une valeur économique aux travaux du foyer en établissant une solidarité étroite entre toute paternité et toute maternité. J'aurais grand désir d'envoquer à mon tour la fréquence des maladies du sexe dans le but d'obtenir cette protection sociale ; mais, hélas ! nous savons que nos associations de *secours mutuels* avaient prétexté les nombreuses maladies des femmes pour les repousser impitoyablement, et qu'il a fallu que la statistique leur vînt en aide en prouvant qu'elles ne sont ni plus malades, ni plus malades, ni par conséquent plus onéreuses que l'homme. Du reste, l'objection tirée de l'infériorité des forces physiques de la femme ne peut nous arrêter plus longtemps, puisque je réclame pour elle un travail plus lucratif et moins meurtrier qu'il ne l'est actuellement.

En passant sur l'infériorité physique du sexe, on insiste sur son infériorité intellectuelle ; la nature, dit-on, afin de con-

fondre les prétentions féminines trop hautes, a marqué la supériorité de l'homme dans le siège même de l'intelligence, et a donné des dimensions plus larges et un plus grand volume à son cerveau qu'à celui de la femme.

Pour réfuter ce raisonnement matérialiste, je pourrais faire remarquer que le degré d'intelligence ne dépend nullement du volume des lobes cérébraux, et que le cerveau de M^{me} de Staël pesait neuf onces de moins que celui de l'homme le plus vulgaire ; j'aurais à ajouter que les femmes donnent souvent des marques de supériorité dans les épreuves où elles sont admises à concourir avec l'homme, et que, d'après différents rapports des recteurs du département de la Seine, les aspirantes au brevet d'enseignement primaire, beaucoup plus capables que les aspirants, sont reçues dans une proportion double ; que les écoles primaires de jeunes filles, à Paris, ont une instruction plus avancée que celle des jeunes gens. J'aurais droit d'affirmer encore qu'il est impossible de juger des forces intellectuelles de chaque sexe dans les carrières où ils n'ont pas la même protection ; pour mon propre compte, je récuserais des accusateurs qui prétendraient tirer de mon incapacité personnelle et relative des arguments en faveur de leur thèse, car je ne veux pas être jugée en dehors des éléments de temps, de travail, de développement intellectuel et d'initiative sociale qui m'ont manqué par là même que je suis femme. Néanmoins, je réponds simplement que l'égalité de nature n'est pas une condition indispensable de l'égalité de droits ; car dans toutes les théories générales sur les aptitudes naturelles de chaque sexe, il ne peut y avoir que deux opinions en présence ; celle de leur égalité et celle de leur infériorité respectives ; dans la première hypothèse, l'égalité de nature appelle l'égalité de droits ; dans la seconde, l'infériorité féminine nécessite une protection particulière ; pour une course où des concurrents s'efforceraient d'atteindre à un but, il n'est pas d'usage de charger d'entraves celui qui paraît le moins agile et le moins robuste.

Dès que la femme réclame d'abord sa part de devoirs sociaux pour arriver à la conquête de ses droits, si elle se trouve incapable de les conquérir, elle sera punie seule de son incapacité originelle. D'ailleurs ces thèses générales qui déclarent *a priori* un sexe supérieur, égal ou inférieur à l'autre, n'offrent rien de rigoureux, car la nature a semé la variété dans les intelligences

comme dans les feuilles des arbres et dans les épis des guérets ; il est de toute évidence que si l'on compare les individus dans une même famille, on trouve tantôt le mari et la femme, les frères et les sœurs supérieurs ou inférieurs l'un à l'autre en capacité intellectuelle. Le seul devoir des sociétés est de développer les aptitudes, d'encourager les volontés. Il n'est pas nécessaire de sortir du sexe masculin pour trouver des capacités très-diverses dans des emplois semblables. Sur les bancs d'une école, que d'échelons entre les intelligences. Que de degrés entre nos aspirants au barreau, entre nos médecins, nos professeurs illustres ou obscurs ? Nul ne peut donc dénier les droits de la femme lorsqu'il serait prouvé que son incapacité originelle ne lui permet jamais de dépasser le médiocre. Je crois que les discussions sur l'égalité de nature doivent être subordonnées à l'égalité de droits seule capable de donner essor à toutes les facultés, et je pourrais invoquer à l'appui de cette assertion les pays où la liberté a prodigieusement développé la capacité native de la femme. En tous cas, il est fort heureux que notre centralisation administrative n'ait pas eu la direction particulière de notre estomac ; en nous tenant à la diète, elle nous aurait sans doute prouvé par l'argument sans réplique du fait que nous ne pouvons pas plus partager les aliments, les mets et la table de l'homme que ses études.

La loi naturelle serait respectée seulement si le travail était dispensé à la femme d'après ses aptitudes et ses goûts, tandis que notre état social fausse au contraire partout cette loi naturelle ; telle famille a des fils médiocres, débauchés, qui, pour obéir aux convenances habituelles, doivent traîner dix ans leurs incapacités sur les bancs d'un collège, et arriver de chute en chute devant nos jurys d'examen, à obtenir une fonction importante, où ils augmenteront le nombre déjà si considérable de ces nullités qui n'ont, comme les zéros, que des valeurs relatives ; mais les filles, fussent-elles dotées de toute l'intelligence qui manque à leurs frères, n'ont droit à aucun emploi social. Cependant cette loi mystérieuse de la nature qui transmet souvent par la filiation les aptitudes et le caractère d'un sexe à l'autre, paraît surtout dans les affinités intellectuelles, et si, comme on l'a remarqué, souvent les hommes supérieurs sont d'ordinaire fils de leur mère, on peut affirmer que les femmes éminentes

sont étonnamment les filles de leurs pères. Notre société qui établit *à priori* de si grandes lignes de démarcations entre les sexes, est donc fort loin d'imiter la nature.

Si nous abordons la question religieuse relativement à l'infériorité de la femme, nous trouvons dans la religion naturelle l'action bienfaisante d'une providence divine qui, en con-viant toutes ses créatures au grand banquet de la vie, leur donne le monde à se partager d'après leurs aptitudes ; mais la question change de face si nous nous plaçons sur le terrain des religions positives, dogmatiquement intolérantes qui s'anathématisent à l'envi et se réunissent pour nous accabler de leurs pierres confraternelles. Il me serait permis de décliner cette autorité des religions dogmatiques dans une question qui se base sur le raisonnement et se limite à l'intérêt de l'économie sociale. Cependant, comme toute religion véritable doit reposer sur la morale naturelle, nous allons considérer d'après celle-ci les livres qui se disent exclusivement dépositaires de la parole de Dieu ; nous les trouvons au nombre de six seulement ; nous les nommons *Védas, Kings, Zend-Avesta, Coran, Bible et Évangile*. Pour la discussion actuelle il suffit d'examiner la Bible et l'Évangile qui règlent les croyances de la majorité des Français, dans nos trois cultes tolérés du judaïsme, du catholicisme et du protestantisme.

Lorsque nous parlons de l'égalité de droits pour les sexes, certaines personnes nous lancent à la tête des Bibles si lourdes qu'on les croirait doublées de Corans et de Talmuds, et nous objectent l'antique anathème sorti de l'Éden contre l'homme qui doit manger son pain à la sueur de son visage, et contre la femme condamnée à la soumission envers lui ; néanmoins les Livres saints ne me gênent pas plus dans la question du salaire des femmes, qu'ils n'embarrassèrent les astronomes orthodoxes aujourd'hui devant le mouvement de la terre ; si la malédiction qui condamne l'homme au travail a été proférée pour lui seul, il doit nourrir la femme du fruit de ses labeurs ; sinon l'égalité des deux sexes ressort de cet anathème même ; car, compris ensemble dans le châtement, ils doivent le subir sous une loi commune. Dans la Genèse je lis en outre que la femme a été donnée à l'homme par Dieu comme un être *semblable* à lui. La soumission de la femme à son mari est mieux écrite dans le code français du XIX^e siècle que dans la Bible, et cependant il

faut l'affranchir des passions de l'homme hors du mariage beaucoup plus encore que dans le mariage.

Je ne ferai pas remarquer que l'Esprit-Saint ayant toujours eu des hommes pour secrétaires, les textes de la Bible, commentés de mille manières, me laisseraient dans la discussion un champ aussi vaste qu'aux nombreuses sectes dissidentes qui s'anathématisent en son nom avec une intolérance plus ou moins zélée. Cependant si je considère les prescriptions morales de la Bible, de l'Évangile et de la théologie, relatives aux rapports des sexes, je les trouve conformes à celles que je voudrais voir introduire dans notre Code; notre civilisation me semble frappée au cœur parce qu'elle combat à la fois la morale naturelle et la morale religieuse écrite dans les livres du croyant. Si j'engage donc la femme à *parturire liberos in dolore*, selon l'anathème biblique, je supplie la société d'accorder toujours au fruit de ses entrailles la protection que leur accorda l'Évangile quand il vint racheter les faibles de la fange du paganisme. Ce devoir paternel changeant les conditions économiques de la société ôtera à la question du salaire des femmes une partie de la terrible actualité qu'elle a de nos jours. Quel code fut donc aussi plus rédempteur des opprimés que le code évangélique? Les paroles mêmes qui consacrent l'union de l'homme et de la femme dans l'Évangile, le *non jam duo sed una caro*, n'impliquent-ils point des natures qui ne peuvent être que différemment égales? Partout Jésus appelle à lui les femmes, les enfants, les faibles et les opprimés; il n'est pour eux qu'indulgence, amour et miséricorde. Sans établir aucune démarcation entre les sexes, le Christ leur a prêché les mêmes devoirs dans un même code de morale; il les admet à la même communion et à la même immortalité; comment ose-t-on faire intervenir l'Évangile, triomphe d'humanité, de justice et de liberté, pour priver la femme de salaire et de droits? L'Évangile ne punit-il donc point sévèrement le mauvais serviteur qui a enfoui le talent confié, et le Créateur, donnant un but d'activité à toutes ses créatures, peut-il être complice des sociétés qui condamnent les faibles à l'inaction, à la misère et à la dépravation? J'ai relu tous nos évangélistes sans y trouver une seule lettre de blâme contre l'égalité civile que notre Code admet si bien en théorie. Le christianisme, dès sa naissance, a pratiqué les prescriptions du Christ, en confiant une foule d'emplois dans

l'Église aux femmes ; nos grands papes ont favorisé leur plus haut développement intellectuel ; aujourd'hui encore, malgré les passions et les mœurs qui défigurent l'Évangile, si l'égalité des sexes est proclamée quelque part, c'est sur le terrain religieux. Partout ils se réunissent à la même Église, étudient le même catéchisme, reçoivent les mêmes instructions dans des réunions communes où ils discutent ensemble des questions métaphysiques et théologiques très-ardues ; ces prônes, ces conférences, ces catéchismes de persévérance, où l'on aborde sur la nature de Dieu et de l'âme des considérations que n'eussent point dédaigné les sages de l'antiquité, sont souvent beaucoup mieux suivis, mieux compris, mieux goûtés, mieux jugés même par les jeunes filles que par les jeunes gens.

Lorsque l'ouvrière et la servante conservent encore quelques lueurs d'intelligence, sous le poids du travail qui les écrase dans nos villes ; lorsqu'elles apprécient et respectent leur dignité, c'est qu'elles ont retenu la philosophie de leur catéchisme.

D'autres antagonistes, qui n'ont pu me battre à coup d'Évangiles, cherchent à me battre à coup d'épîtres, et l'apôtre des Gentils, *qui se faisait tout à tous pour les gagner tous à J.-C.*, saint Paul est continuellement dans la bouche de certains ergoteurs qui le citent à tort et à travers. Pourtant, je leur dénie encore que saint Paul, quoi qu'il ait pu dire contre la femme, ait eu en vue la réduction de ses droits au salaire, lors même qu'il était ravi jusqu'au troisième et quatrième ciel. Saint Paul se proclamant l'apôtre des Gentils, devait, dès qu'il se fait tout à tous, accorder de larges concessions à ces maris grognons et païens qui, ne pouvant se dépouiller du vieil homme, apportaient dans le christianisme naissant des allures d'omnipotence familières aux hommes corrompus des sociétés dégénérées et trouvaient bon d'aller à l'escalade du paradis sur le dos de leurs femmes.

Saint Paul écrivait en outre pour des congrégations particulières de chrétiens ; il leur donne des conseils différents qui doivent être appliqués selon les temps et les lieux : saint Paul est l'apôtre qui me semble le plus conciliateur, car il savait admirablement diversifier sa doctrine selon les circonstances. Si je voulais opposer versot à verset, j'aurais saint Paul avec moi plus souvent que mes adversaires. N'est-ce pas lui qui a dit et répété : La femme a la même dignité morale que

l'homme¹; comme lui, elle doit se consacrer au service du Seigneur²; si elle est inférieure à l'homme en force, elle le surpasse en foi et en amour.

L'antiquité avait déclaré la femme inférieure. L'Israélite remerciait Dieu de l'avoir fait naître homme. Platon rendait aussi grâces aux dieux de l'avoir créé plutôt homme que femme, libre plutôt qu'esclave, Grec plutôt que barbare; mais voici venir l'apôtre Paul, le citoyen romain qui est devenu publicain par amour du Christ, rédempteur des faibles. Dès que son vieil orgueil pharisaïque a été terrassé sur le chemin de Damas, il proclame l'égalité de tous les membres de la famille humaine dans le corps du Christ, et il ne fait qu'une antithèse contre la superbe platonique, en poussant ce cri sublime d'émancipation pour l'humanité entière : « Il n'y a plus de Juif, ni de Grec ; » il n'y a plus d'esclaves ni d'hommes libres; il n'y a plus » d'hommes ni de femmes, mais une immense unité en J.-C. ³. »

Si saint Paul déclare le mari chef de l'épouse, il lui donne les mêmes devoirs, les mêmes espérances et la même responsabilité morale. Il flétrit également la prostitution des deux sexes, et rappelle aux Corinthiens que celui qui se joint à une prostituée est un seul corps avec elle. En lisant les Pères, nous voyons encore que le christianisme fut le véritable émancipateur de la femme, parce qu'il la considéra au point de vue de l'humanité et non à celui du sexe. Sa soumission à son mari, dit saint Chrysostôme, est celle d'une personne libre, *égale* à l'homme par le rang qu'elle occupe. Saint Grégoire de Nysse tire l'égalité des sexes de leurs vertus semblables, de leurs combats égaux et de leurs espérances identiques pour l'éternité. Théodoret, d'accord avec la tradition, reconnaît aux deux sexes les mêmes facultés intellectuelles. Saint Jérôme aussi (Vie de sainte Fabiola) proclamait l'égalité des sexes en disant : « Les » empereurs lâchent la bride à l'impudicité des hommes, mais » chez nous, ce qui est commandé aux femmes est commandé » aux hommes; dans des conditions égales, l'obligation est » égale pour eux. » La réhabilitation de la femme et de l'enfant se trouve dans ces paroles de saint Jérôme qui reconnaît les mêmes obligations morales aux deux sexes, et l'on peut dire

¹ *Ad Corinth.*, chap. vii, 4, 14, 16.

² *Ad Romanos.*, chap. xvi, 1, 16. *Ad Galat.* iii, 28.

³ *Épître aux Galates*, chap. iii, v. 28.

que quoique le christianisme n'ait proclamé aucun droit de la femme, il l'a rendue à sa dignité en la ramassant dans le bournier de la prostitution romaine où elle mangeait un pain souillé, pour l'asseoir aux agapes fraternelles, lui rendre les doux noms de sœur, de fille, d'épouse, de mère et de vierge en échange de celui de courtisane ; il a appris ainsi aux réformateurs de tous les âges que les droits de la femme et de l'enfant ne peuvent être que la résultante des devoirs de l'homme.

L'égalité des sexes ressort, du reste, comme nous l'avons vu, de l'unité et de l'indissolubilité du mariage prêchées par le christianisme, car l'union de l'homme et de la femme serait impossible et leur conjonction passagère, le communisme de l'amour, deviendrait la vérité sociale, dans l'hypothèse de l'infériorité de la femme, à qui les lois devraient imposer moins de devoirs qu'à l'homme.

Si j'ai ouvert la Bible, l'Évangile, les épîtres et les Pères, c'est parce que je savais qu'ils ne me condamneraient point ; j'ai hâte néanmoins de me retirer de ce terrain brûlant recouvert d'une cendre trompeuse, où l'on peut discuter éternellement sans avancer d'une ligne, et sans démordre d'un iota ; pour ne parler que de notre dernière dissidence de communion, catholiques et protestants, après plus de trois cents ans de lutte, ont entassé des montagnes de polémiques et de controverses qui pourraient atteindre la lune, et ils croient toujours que chacun d'eux a interprété raisonnablement la Bible ; divisés de doctrine, comme au premier jour de leur lutte, ils étonnent encore le monde par l'âpreté de leurs discussions, par l'ardeur de leur intolérance ; et l'on veut que nous concilions toutes les opinions en une page d'écrit et en un quart d'heure ; c'est en vérité nous faire un honneur trop grand ou chercher un prétexte admirable de nous couper les vivres en attendant la concordance des religions et des philosophies. J'aime mieux penser que la femme aura conquis ses droits sociaux avant l'époque où il n'y aura plus qu'un troupeau et un pasteur, une foi et un baptême.

On peut faire encore rentrer dans la catégorie des objections précédentes, certains anathèmes philosophiques contre l'infériorité féminine ; des réformateurs, qui se donnent comme apôtres de l'avenir et prédicateurs d'un dogme nouveau, ne tirent pas seulement notre infériorité de l'inspection de notre méprisable petit crâne ; elle est, selon eux, une conséquence de toute

notre organisation. Des équations plus ou moins révolutionnaires prouvent par $A+B$ que la somme de l'intelligence étant, je suppose, vingt-sept pour l'homme, ne peut être que quinze, dix, etc., pour la femme. J'avoue que cette science ténébreuse est si profonde pour moi, qu'elle semble résider dans un puits, et si je ne comprends rien à ce raisonnement sublime, c'est sans doute parce que mon intelligence est à zéro quand celle du philosophe se trouve en pleine ébullition ; il est fort heureux que le respect de tous les droits et de toutes les aspirations ne réclame pas d'aussi hauts calculs. Du reste, la question des droits sociaux des femmes froisse trop d'intérêts pour ne point avoir de contradicteurs, lorsque toutes les sciences et tous les dieux ont leurs athées, et tous les pouvoirs leurs adversaires. Les femmes, mises en possession de leur liberté civile, ne prétendent nullement voir l'univers à leurs pieds, ni usurper les emplois que leur incapacité native leur interdit. Nos antagonistes, pourtant, après avoir créé un petit monstre féminin aussi hideux que les rêves de leur imagination bizarre, et travesti la femme au physique comme au moral, lui feraient volontiers chausser des bottes à l'écuyère pour nous terrifier davantage, et nous la présenter en nous disant triomphalement : Voilà la femme de votre société future. Eh bien, j'ai l'outrecuidante audace de croire qu'elle vaudrait celle de la société actuelle ; en tous cas, je pense que les sociétés doivent être aussi libérales que la nature qui produit et laisse vivre des monstres. La saine logique ne permet pas non plus de s'insurger contre des théories dont on n'a pas fait l'application, et qui ont l'avantage immense de ne pouvoir empirer l'état des choses.

Après avoir invoqué ces objections, relativement à l'infériorité personnelle de la femme, certains théoriciens nous montrent l'ordre social tout entier menacé par son indépendance, qu'ils affectent de considérer comme la subalternisation du mari.

Pour montrer que l'indépendance de la femme ne peut opérer la dépendance de l'homme, il est nécessaire de rappeler la distinction que j'ai établie au début de ce travail, entre la femme riche et la femme pauvre, et de montrer que l'homme ne saurait se rendre plus dépendant de la femme qu'en acceptant d'elle une position par le mariage mercenaire. Cependant, nous voyons sans cesse des époux commandités par leurs épouses dans des charges importantes, et ils ne se croient nullement dé-

pendants et opprimés. Que dis-je, notre corruption du sens moral nous montre des unions exécrables où le conjoint n'épouse une grosse dot que pour en employer les intérêts à entretenir nos courtisanes dans leur élégante supériorité, et l'on voit tel homme vanter l'indissolubilité du lien conjugal, parce qu'il la trouve avantageuse aux débauches du mari. Tous ces prétendus esclaves courent après leur dépendance et trouvent leur joug fort léger; nous pouvons donc nous tranquilliser sur la servitude de l'homme en songeant que s'il se soumet à la femme ce sera à la manière d'Henri IV, qui se mettait à la merci du Parlement avec l'épée au côté. Le mari pauvre trouvant des ressources dans le travail intelligent de son épouse, et contractant un mariage de convenance personnelle, ne me paraît pas plus opprimé que celui qui vit des revenus d'une dot. Il suffit, du reste, de parcourir l'histoire pour montrer que l'infériorité de la femme atteste la barbarie ou la décadence des sociétés. La jeune spartiate ne justifia-t-elle point, par son patriotisme et son énergie, l'influence que lui donnaient les lois et les institutions. Lorsque les étrangères étonnées disaient à ces superbes Lacédémoniennes : Il n'y a que vous qui *commandiez* aux hommes; c'est, répondaient-elles avec orgueil, parce qu'il n'y a que nous qui *enfantions* des hommes. On pourrait demander encore si c'est dans la vertueuse république de Rome, ou dans son empire décrépît d'immoralité, qu'il faut chercher le véritable type de la mission sociale du sexe.

Que devinrent les femmes de la Grèce et de Rome quand le despotisme et la licence eurent établi leur trône sur ces terres de liberté, et y appesantirent leur sceptre de fer? Je laisse la réponse à Bernardin de Saint-Pierre. « Dans tout pays, dit-il, » où la vertu ne règne pas, les femmes sont très-malheureuses, elles étaient très-heureuses autrefois dans les vertueuses » républiques de la Grèce et de l'Italie; elles y décidaient du » sort des États : aujourd'hui esclaves dans les mêmes lieux, » la plupart d'entre elles sont obligées de se prostituer pour » vivre ¹. »

D'autres raisonneurs qui, au lieu de se constituer les dieux de l'avenir, veulent bien se dire les hommes du présent, prétendent qu'il n'y aurait plus de lien entre les sexes, si la femme

¹ *Études de la Nature, Éducation.*

pouvait vivre de son travail sans le secours de l'homme, car il est *peu probable*, disent-ils, qu'elle consentirait à abjurer son indépendance, pour accepter la subalternité du mariage.

J'avoue humblement que je me faisais une plus haute idée de l'amabilité masculine, et que je comptais davantage sur la loi naturelle qui attache la femme à l'homme; on ne s'aime déjà plus guère dans le monde actuel, mais il paraît qu'on ne s'aimera plus du tout dans le monde futur. Je ne pensais nullement que la femme, pour contracter mariage, dût être obligée de subir un mari comme un mal nécessaire, et les faits viennent à l'appui de mes assertions, puisque les femmes qui se marient de nos jours sont celles qui avaient trouvé, au préalable, une indépendance personnelle dans le patrimoine ou par le salaire. Malheureusement ou heureusement, nous n'en sommes plus aux théories dans cette question, et avons épuisé jusqu'à la lie la coupe amère de l'expérience relativement à la protection que l'homme accorde à la femme¹.

Tout esprit éclairé et observateur peut se convaincre que notre individualisme ne connaissant ni veuves, ni orphelins, ni épouse qui n'apporte des ressources au ménage, appelle une existence indépendante pour la femme.

En dehors des immunités dont jouit le célibat immoral de l'homme, le célibataire moral ou non est favorisé pour tous les emplois; nos administrations particulières craignent les pères de famille et ne leur accordent aucun avantage particulier; le budget redoute les veuves et les orphelins; le mariage est interdit au soldat; l'État annonçant l'intention de peupler nos colonies, fait appel aux gendarmes célibataires et refuse *a priori* tout homme marié, etc. — Dans un tel milieu social, si la femme parvenait à s'affranchir, par le salaire, du joug des

¹ Paris compte 306,000 ouvriers et 111,000 ouvrières, quoique cette ville ait plus de 312,000 femmes dans cette classe, où les épouses qui vivent du salaire de leur mari sont l'exception. Si nous cherchons les 200,000 femmes qui font la différence entre ces deux nombres, nous les trouvons dans la position inférieure de la domesticité, dans l'indigence et la dégradation; les veuves pauvres soit de concubinaires, de séducteurs et même de maris vivants ou morts sont déjà au nombre de plus de 100,000; les soins de la maternité privent souvent ces femmes de toute ressource, et quoique les ouvrières soient employées dans une proportion trois fois moindre que les ouvriers à Paris, leur salaire n'y atteint pas moitié de celui des hommes. Voilà cependant les femmes contre lesquelles nos coalitions ouvrières lancent leur interdit au nom des libertés économiques!

passions de l'homme, elle ne serait plus à vendre et à acheter comme un vil animal ; la chair humaine augmenterait sur le marché ; voilà le véritable dénoûment de la question. A-t-elle lieu de faire frémir la morale et l'économie politique ?

Quel mépris implicite des liens de la famille dans le choix des emplois qu'on a réservés aux femmes ! Ils arrachent sans considération ni respect la mère à ses enfants ; ils enlèvent la jeune fille au foyer, l'épouse au soin de son intérieur.

La nourrice mercenaire et illettrée se trouve transplantée dans nos villes, et demeure quelquefois des années entières sans relation avec les siens, sans donner un sourire à son enfant élevé au hiberon, pendant qu'elle verse la santé et la vie à un nourrisson étranger. Quelles garanties, quels dédommagements la société accorde-t-elle à cette femme, contrainte de gagner son pain au détriment de sa propre famille ? Elle se trouve dans la condition des servantes ordinaires et le droit de l'expulser *ad libitum*, après huit jours d'avertissement préalable, est une des clauses de l'engagement fait avec elle. Hé quoi, a-t-on oublié que la femme sans patrimoine ou sans occupation lucrative ne trouve des moyens de subsistance ni au foyer, ni hors du foyer ? Ne se rappelle-t-on plus ces loteries matrimoniales où des centaines de jeunes filles se cotisent pour former une dot destinée à tirer un mari de l'urne du sort conjuré contre toutes les autres ? D'un autre côté, les jeunes gens si fréquents dans le demi-monde, sont tellement rares dans les bals de bonne compagnie, où les jeunes filles abondent, que notre caractère léger et satirique a exprimé cette pénurie par des charges de ce genre : un jeune cavalier qui transpire, dans les soirées dansantes, se loue, dit-on, vingt francs ; un qui ne transpire point quarante francs. Un vieux monsieur chauve et décoré, pour orner l'embrasure d'une fenêtre vaut cinquante francs de location. Bien loin donc que l'indépendance des femmes les éloigne du mariage, les faits prouvent qu'elle les y amènera ; les vœux perpétuels sont abolis, du reste, à l'exception du vœu récent des trente mille templiers de la garde impériale ¹.

D'ailleurs, je n'ai pas besoin de répéter qu'il ne s'agit pas d'occuper davantage les femmes, mais de les faire travailler mieux, et par conséquent moins qu'elles ne travaillent actuel-

¹ On sait que les soldats de la garde de l'Empereur ne peuvent contracter mariage.

lement, car plus le travail est intelligent, mieux il est rétribué.

Aux États-Unis, l'initiative individuelle, le développement de l'intelligence de la jeune fille, la font rentrer au sein de la famille lorsqu'elle s'est acquis une dot; la responsabilité sévère pesant, dans ce pays, sur la paternité naturelle, qui n'a pas voulu devenir civile et légale, ne laisse en outre aucun enfant à la charge de la femme, et ne permet jamais qu'elle trouve un oppresseur dans aucun homme.

Certaines personnes prétendent que le travail des femmes n'est point dans nos mœurs, et les faits établissent que la dépression de leur salaire est le résultat de la concurrence qu'elles se font dans leurs emplois restreints et souvent meurtriers. Il nous est donc nécessaire de distinguer de nouveau entre le sexe des femmes riches et celui des femmes pauvres, pour concilier ces opinions diverses.

Les femmes, dans toutes les carrières qui leur restent aujourd'hui accessibles, sont, dit-on, quatre fois plus nombreuses que les hommes; donc leur salaire doit être logiquement réduit des trois quarts, d'après les lois de l'offre et de la demande. Voilà, en effet, la condition où l'injustice sociale réduit trop souvent la femme du peuple.

Cependant, si nous sortons de cette classe pour considérer les femmes riches, ou celles d'une classe moyenne qui vit dans la gêne, nous sommes obligés de convenir qu'effectivement le travail des femmes n'est point dans nos mœurs et qu'un grand nombre parmi elles s'en trouvent déshonorées.

En fournissant, par une initiative éclairée, des moyens honorables de subsistance aux jeunes filles, nous pourrions combattre le travers qui fait rougir d'un emploi celles même qui n'ont aucune ressource. Quant à la femme riche, sa morgue aristocratique s'évanouira avec nos fortunes rapides et scandaleuses, attestant un régime social aussi détestable que celui qui fit la ruine de la France au XVIII^e siècle.

En attendant cette réforme, la femme du monde ignore actuellement plus souvent les détails de son intérieur que le dernier de ses serviteurs à gage. La vie des trois quarts des riches héritières de nos villes se passe à des caquets, pour ne pas dire à des cancans de salons; à des ouvrages futiles qui leur donnent une contenance; à des messes, à des vêpres, à des saluts et des quêtes, où elles font admirer leurs grâces; à des specta-

cles, où il est de bon goût d'aller bâiller en loge, à des promenades où l'on étale ses attraits en calèche découverte, pour rivaliser avec la courtisane; à des soirées où l'on fait briller ses bijoux; à des jeux où l'on perd la subsistance d'une famille, etc. Une meilleure répartition de la richesse publique, opérée par l'association et par les devoirs de tout père à l'égard de tout enfant, fera, sans nul doute, disparaître tôt ou tard ces scandales en ramenant la femme à ses occupations naturelles; car nos femmes du peuple, quoique surchargées par un travail meurtrier, remplissent beaucoup mieux leurs devoirs d'épouses et de mères que nos mondaines opulentes.

Dans les campagnes, on voit les mères allaiter leurs enfants et les bercer dans les sillons fertilisés par leurs sueurs, tandis que ces occupations si indispensables de la riche héritière, ses plaisirs de bon goût et de bon ton lui interdisent les devoirs de la maternité, comme ils les lui imposaient, quand Rousseau, les mettant à la mode, eut rendu aux enfants la mamelle de leurs mères.

Si la femme du monde est trop esclave des préjugés pour allaiter ses enfants, l'ouvrière de nos faubourgs urbains, qu'un ingrat travail éloigne du logis, franchit plusieurs fois le jour de longues distances pour remplir ce devoir sacré; en général, nous trouvons les devoirs de la maternité mieux compris et mieux remplis par la femme occupée que par la femme oisive. Dans les conditions actuelles de la richesse publique, nous n'avons donc pas à nous inquiéter de celle-ci : si son opulence peut lui tenir lieu de beauté, de naissance, d'instruction, de talents et même de vertus; si, telle qu'elle est, elle convient aux apôtres du foyer qui l'ont épousée pour jouir des revenus de sa dot et des honneurs de son illustration sociale, ils peuvent lui laisser, j'y souscris de grand cœur, sa triste réputation, son ignorance proverbiale¹; qu'ils continuent, si c'est leur bon plaisir, à en faire un automate sachant jouer du piano comme l'automate de Vaucanson du galoubet; qu'ils la présentent comme une poupée qu'on ajuste, qu'on montre et qu'on enferme le moment d'après; quant à la femme pauvre, elle n'appartient à personne; nul n'a le droit de la dégrader dans la dépendance, la misère et le vice; c'est un être pensant dont il faut cultiver l'âme.

¹ Une Anglaise auteur a dit quelque part : « La Française ne voyage pas; elle n'écrit point ses voyages, parce qu'elle ne sait ni lire ni écrire. »

Cette culture appelle des droits égaux pour tous au développement physique, intellectuel et moral, avec une législation qui ne permette jamais au débauché de corrompre la fille du peuple, sans porter la responsabilité de ses actes ; cette considération m'amène à demander à mes antagonistes ce qu'ils entendent par l'*éducation du cœur*, la seule, disent-ils, qui soit nécessaire à la femme. Pour moi, si je cherche cette éducation du cœur, je la trouve dans les écoles privées ou publiques ouvertes, sous la protection de la police, par les étudiants plus ou moins officiels de nos closeries de fleurs variées. Les femmes qui vont chercher le développement de leur cœur dans les institutions de ce genre, qu'on leur ouvre gratuitement partout, sont précisément celles qui manquent de cette forte instruction qu'il faut payer dans nos écoles professionnelles, et dont l'État exclut les jeunes personnes. L'éducation du cœur, hélas ! elle n'est pas très-lucrative pour la fille du peuple, à qui elle laisse tout au plus les bribes du déjeuner de l'étudiant auquel elle s'est louée.

Le cœur est si voisin de l'estomac ! Il ne faut pas perdre de vue l'importance de celui-ci. Or, c'est pour éluder cette terrible question de subsistance dans un ordre social qui charge la femme du fardeau de ses besoins, et de ceux de l'enfant, qu'on nous poétise tant de sottises phraséologies sur l'éducation des jeunes filles.

L'éducation du cœur pour la fille du peuple, savez-vous ce que c'est ? Demandez-le à ce budget spécial que solde l'immoralité publique.

Par éducation du cœur, veut-on dire que les femmes riches seules auront le droit de visiter les malades, de consoler les affligés, de patroniser les orphelinats, de vider leur bourse au profit de l'indigence, etc. Si nous voulons généraliser cette propension du sexe au dévouement, ce zèle pour les bonnes œuvres, il faut, comme on voit, subordonner encore l'éducation du cœur à celle de l'estomac, et soit que nous considérions isolément la femme, soit que nous la contemplions dans les générations malingres qui sortent de ses flancs chétifs, il faudra partout et toujours arriver à cette conclusion suprême : de l'huile dans la lampe. L'examen seul de l'objection dit à qui il faut renvoyer les épithètes d'*impies*, de *scandaleuses*, d'*immorales* et d'*extra-vagantes* dont certaines personnes gratifient si charitablement mes assertions.

2^e OBJECTION. *Pourquoi sonner si fort le tocsin au sujet du salaire des femmes; ne font-elles pas en France ce qu'elles font dans toute l'Europe, et nos lois égalitaires ne les mettent-elles pas au-dessus des femmes du monde entier?*

C'est déplacer beaucoup la question que de la transporter hors de France, lorsque mes considérations ont embrassé la position de la Française seule; il m'est facile pourtant d'accepter cette objection sur le terrain où on la place, et de démontrer que l'oppression qui pèse chez nous sur la femme du peuple est inconnue à toutes les nations qui ont établi des liens de solidarité entre la paternité, la maternité et l'enfance; c'est mon éternelle question de constitution de la famille, sur laquelle je n'ai plus à revenir, car je l'ai épuisée suffisamment pour faire comprendre que toute l'économie sociale est changée selon que les devoirs de tout père envers tout enfant sont facultatifs ou obligatoires; quelles que soient l'éducation professionnelle de la femme et sa capacité, les conditions de subsistance ne sont plus les mêmes pour elle si l'enfant né hors mariage est à sa charge au lieu de rester à celle du père.

Rappelons donc en quelques mots que l'Europe a su se préserver de notre centralisation oppressive et de notre immoralité irresponsable. Des pays comme l'Allemagne garantissent la masse du peuple de l'extrême indigence, loin de ces grands centres qui, en résumant toutes les merveilles d'une civilisation, en résumant aussi toutes les dégradations et toutes les hontes.

L'Allemagne, en général, ayant laissé aux femmes les emplois qui leur appartiennent, se trouve beaucoup plus avancée que nous relativement aux moyens pratiques de les émanciper par le travail ¹. La vie de famille est, en Allemagne surtout, le palladium de toute femme sans appui qui trouve même momentanément à des foyers étrangers l'accueil cordial d'une hospitalité

¹ Le 16 octobre 1865 a eu lieu à Leipzig la réunion préparatoire du congrès des femmes qui se propose de réunir les forces des femmes ouvrières; l'Allemagne compte 5 millions de femmes aptes au travail, qui, par une moyenne hebdomadaire de 3 thalers de gain, arriveraient à gagner 750 millions de thalers par an. Mille femmes peuvent y embrasser la profession de pharmaciens. La Prusse, dont la population est beaucoup moindre que la nôtre, emploie près de 6,000 ouvrières à ses manufactures de tabac.

primitive. Il suffit, du reste, d'examiner la position respective des institutrices allemandes et françaises pour se convaincre de notre déchéance devant le droit au salaire.

L'enseignement complètement séculier dans l'Allemagne protestante, offre aux jeunes filles de nombreuses professions et une carrière assurée à laquelle les sujets manquent souvent. Les Allemands, pour remédier à cette pénurie d'institutrices, ont créé des diaconesses dont la maison mère est à Kaiserswerth, mais cette institution qui remonte à trente-cinq années, a fourni, à grand'peine, cinq à six cents sujets à toute l'Allemagne, parce que les mariages y sont trop nombreux, comme l'affirmait une des supérieures de l'établissement. La Prusse seule, avec sa population si inférieure à la nôtre, compte plus d'élèves que la France dans ses écoles; en dehors de ses 31 mille écoles primaires, entretenues par l'État et les provinces, elle subventionne cent quarante-six institutions supérieures de demoiselles; si ce pays ne possède que sept écoles normales d'institutrices, c'est parce que les sujets manquent à ces établissements trop vastes pour leur destination. Cette disette d'institutrices nécessite souvent la réunion des sexes dans les mêmes écoles ¹.

Parmi les nombreux établissements que l'Allemagne compte pour la protection des femmes, il faut citer celui de Hambourg, où les jeunes pensionnaires, par une cotisation annuelle, entretiennent une caisse de prévoyance qui donne droit d'asile dans l'institution à celles d'entre elles qui y sont rappelées par des revers de fortune.

L'Autriche a une foule d'institutions analogues, et la seule ville de Vienne qui entretient cinquante-neuf ouvriers de jeunes filles, ne prélève que le cinquième de leur salaire pour l'achat des matières de confection; le reste, versé dans une caisse d'épargne, y fructifie jusqu'au jour où on remet sa quote-part à chaque jeune personne au sortir de l'apprentissage.

Il suffit de rappeler les institutions de la Russie et de l'Es-

¹ Une jeune institutrice prussienne, avant de se fixer dans un village reculé de la Prusse orientale, avait été apprendre l'anglais à Londres, et vint à Paris pour se perfectionner dans la connaissance du français exigée ou mentionnée pour la remise du diplôme. Elle m'affirmait fièrement que ce titre de capacité lui donnerait droit, dès son arrivée au pays natal, à un emploi public qui lui assurerait un avenir, et ajoutait que nos institutrices, sans occupation et sans pain, conquerraient les mêmes droits en allant prendre leurs degrés en Prusse.

pagne pour la protection des orphelins et des enfants trouvés, pour nous convaincre que nous sommes loin de relever les faibles comme ces nations.

Quant à l'Angleterre, elle combat son paupérisme par la justice, la morale absolue, l'idée du devoir qui préside aux rapports des sexes, et par des associations innombrables qui viennent en aide aux veuves et aux orphelins.

Les caisses d'épargne beaucoup plus vulgarisées en Angleterre qu'en France, y ont une organisation meilleure, car, en dehors de l'intérêt du dépôt, elles accordent la faculté d'acheter une annuité qui commence lorsque l'acquéreur le désire, et pour le nombre d'années qu'il détermine. Tout individu qui, de vingt à trente ans, dépose chaque mois cinq schellings dans une de ces caisses, reçoit, à l'âge de soixante ans, une pension viagère répondant à 510 de nos francs. Les femmes et les mineures trouvent une protection toute particulière pour la gestion de leurs biens, placés sous la sauvegarde des cours d'équité; ces institutions veillent aux intérêts de leurs pupilles, prennent en main leur cause, dirigent l'emploi de leur fortune, lorsqu'elles redoutent la mauvaise gérance de maris dissipateurs ou de tuteurs infidèles.

Les fonds ainsi protégés s'élèvent à la valeur d'un milliard.

L'énumération seule des institutions que l'Angleterre possède pour le patronage des jeunes ouvrières serait fatigante; il suffit de dire qu'elle compte plus de douze mille sociétés amicales, et que les trois royaumes réunis ont près de trente-quatre mille associations comprenant environ moitié de la population adulte de la Grande-Bretagne; ces associations, dont le revenu est de plus de cent vingt-cinq millions, possèdent un capital accumulé qui dépasse trois cents millions¹.

Les mœurs anglaises entourent, en outre, d'une considération et d'un respect si particuliers la femme isolée, qu'un grand

¹ Les institutrices anglaises munies de diplômes reçoivent 1,550 francs par an, et près de 900 francs si elles n'ont pas de diplômes.

L'Angleterre a des associations pour secourir les orphelins et les veuves de médecins, de chirurgiens, des attachés de bureau, des avoués (attorneys), des légistes, etc. — Les sociétés navales de bienfaisance, non contentes d'entretenir à domicile les veuves pauvres, ouvrent des asiles aux orphelins adultes, et des écoles aux filles d'officiers de marine. Tous les receveurs de poste doivent accepter les épargnes que le peuple confie aux caisses de l'État.

nombre de femmes renoncent au mariage pour jouir d'une indépendance plus complète.

L'Angleterre encore a eu l'honneur d'être la première prédatrice de l'émancipation des femmes par le travail; elle leur assure une position honorable dans son enseignement complètement séculier; elle leur a créé l'imprimerie *Victoria*, sous le patronage de la reine, qui subventionne aussi un journal (le *Victoria-Magazine*) destiné à rechercher les moyens les plus pratiques d'améliorer leur sort. L'Angleterre emploie les femmes aux télégraphes électriques, leur ouvre des cours de photographie, leur prépare des écoles de médecine, etc.

Le gouvernement anglais très-sympathique à ces innovations, en leur donnant toute l'initiative désirable, semble craindre la position fausse des pouvoirs qui se traînent à la remorque de l'opinion au lieu de la diriger.

On pourrait m'objecter néanmoins que l'Angleterre ne nous le cède pas en immoralité, et que Londres, à titre de capitale de la débauche, est la digne émule de Paris, mais c'est de ce triste aveu que j'ai tiré, au début de ce travail, une preuve nouvelle de la dégradation de la femme par l'oppression et la misère, en rappelant que l'Angleterre, qui a forfait à la justice, en subit le terrible châtiment; les enfants nus et affamés de la plaintive Irlande implorent souvent en vain de leur dominatrice des vêtements et du pain, et les jeunes Irlandaises ramassées par les pourvoyeurs de débauche, forment avec les Françaises les quatre cinquièmes des prostituées de Londres.

La Suède est aussi avancée que l'Angleterre dans la voie de l'émancipation des femmes par le travail. Le salaire des institutrices suédoises varie de 700 à 900 rixdales (le rixdale vaut 1 fr. 40). La Suède s'occupe encore très-activement d'étendre les droits civiques des femmes et de leur créer de nouveaux emplois dans l'enseignement public et dans la médecine. Une proposition soumise à la Diète est ainsi conçue : « Considérant que » le droit d'admission aux fonctions et emplois auxquels les » femmes peuvent être jugées aptes à prendre part, doit désormais leur être accordé quand elles font preuve des connaissances et de l'habileté nécessaires; considérant, en conséquence, qu'on doit leur concéder le droit de passer l'examen » aux écoles supérieures, comme de faire partie du corps enseignant de l'Université, et de leur faire passer les examens des

» facultés autres que celles de théologie, les États du royaume
 » expriment le désir que Sa Majesté veuille bien prendre les
 » mesures nécessaires pour modifier dans ce sens l'état de cho-
 » ses actuel ¹. » Si nous nous rappelons en outre qu'en dehors
 de ses lois rigoureuses contre la séduction, cette civilisation
 protège les faibles au point de défendre aux maîtres de ren-
 voyer leurs servantes pour cause de grossesse, et de considérer
 comme infanticide toute exposition d'enfant suivie de mort,
 nous saurons assez qu'en s'appuyant sur la famille comme sur
 un bouclier invulnérable, elle peut éluder tous les problèmes
 sociaux et économiques qui, comme d'autres sphinx, menacent
 de nous dévorer, si nous ne leur donnons une solution ration-
 nelle.

Je n'ai pas encore à parler de la Suisse, sortie depuis si peu
 de temps des voies de la justice et de la morale dans les lois qui
 règlent les rapports des sexes; ses mœurs reflètent du reste
 celles des trois nations dont ses habitants parlent l'idiome.

L'Italie (je parle de l'ancienne) est regardée d'ordinaire
 comme la patrie du célibat forcé; pourtant on ne trouve aucune
 civilisation qui redoute et qui combatte autant qu'elle le célibat
 séculier, même volontaire. Nul royaume ne possède un aussi
 grand nombre d'institutions dotales; ignorant si la révolution
 italienne a respecté ces œuvres philanthropiques, je passe à la
 ville de Rome où Pie IX a conservé dans toute leur intégrité
 les fondations que les papes ont faites de temps immémorial en
 faveur des jeunes filles de leurs États; malgré la pénurie de ses
 finances, le pape actuel les défend contre des spoliations sacri-
 lèges, et Rome, une des villes les plus infectées de prostitution
 au moyen âge, a pu se moraliser au point d'avoir moins que
 nous à gémir sur la prostitution clandestine, quoiqu'elle garde,
 en dépit de la corruption qu'y a semée notre garnison, si lour-
 dement protectrice, l'audace vertueuse de repousser la maison
 de tolérance.

A Rome, nulle de ces mesures arbitraires qui attristent
 Paris, parce que Rome protège, par ses lois et par ses éta-
 blissements, la pauvreté contre la séduction, et que ses me-
 sures préventives de la prostitution de la femme lui per-
 mettent de n'employer aucun moyen discrétionnaire pour la
 punir.

¹ Correspondance de Stockholm, 7 février 1866, publiée par le *Moniteur*.

Différents papes ont attaché leur nom à la protection des jeunes filles; Léon X fonda aussi un établissement en faveur des femmes malheureuses en ménage; quoique détourné de son but primitif, il porte encore le nom des *mal maritate*.

Pie II recueillait toutes les jeunes filles à marier qui se trouvaient sans appui, et les faisait sortir trois fois l'année pour les désigner au choix des jeunes gens au milieu des fleurs et des pompes d'une procession solennelle. Dans la seule année 1667, soixante-quinze mariages se firent ainsi. Innocent X substitua des distributions de dot à ces mariages processionnels, et Benoît XIV voulut qu'à chaque tirage de loterie, cinq jeunes filles prélevassent leur dot sur le gain des cinq numéros sortants.

Divers établissements de bienfaisance et ateliers industriels, prennent aussi à Rome le patronage des femmes de tout âge; on y élève jusqu'à onze cents jeunes filles, dont cent reçoivent chaque année une dot de six cents francs à leur sortie. Lorsque les mariages sont moins nombreux, les fonds capitalisés permettent d'élever les dots jusqu'à près de quatre mille francs, et de les accorder à toute fille pauvre élevée ou non dans les établissements publics; l'œuvre seule de l'Annonciade consacre tous les ans quinze mille écus à cette destination, et Rome, dont la population est environ dix fois moindre que celle de Paris, dote et marie quatre cents jeunes filles, chaque année. Cette ville, ai-je dit, repousse comme une horreur indicible la *nécessité*, la *moralisation* et le *progrès* que nous trouvons dans la maison de tolérance; et au lieu de consumer comme nous ses ressources à entretenir des dispensaires pour les filles inscrites; à poursuivre sous le spécieux prétexte d'*hygiène publique*, la satisfaction et la sécurité des débauchés, Rome entretient l'asile connu sous le nom de *Pia casa di carità per le familie pericolanti*; on y reçoit les jeunes filles de douze à dix-huit ans, que des inclinations perverses, l'exemple de parents vicieux, la pauvreté ou le manque d'appui pourraient faire succomber.

Rome possède en outre, comme préservatif de la prostitution, l'archi-hôpital de Saint-Roch qui admet toute victime de la séduction, riche ou pauvre, lui garde un religieux silence, élève ses enfants à la *Pia casa di Santo-Spirito*, et arrache ainsi, chaque année, près de cent femmes au crime ou au déshonneur.

Pour que la jeune fille pauvre, qui se trouve sans gîte la

nuit, ne soit point ramassée, comme chez nous, par les agents de la police, ou recrutée par les pourvoyeurs de débauche, Rome a aussi les *Ospizie et case di ricovero*. A l'asile *San Luigi Gonzagua*, la femme reçoit gratuitement un lit et trouve une soupe à son réveil.

Les veuves pauvres sont de même à Rome l'objet d'une protection spéciale. Plusieurs établissements les recueillent ou les patronnent pour leur procurer du travail.

Une institution que nous avons perdue¹, s'occupe encore à Rome de la défense gratuite des faibles devant les tribunaux, où elle soutient spécialement les intérêts des pauvres veuves, ainsi que ceux des filles misérables. Dans toutes les villes d'Italie, sans en excepter Rome, les supérieures et les directrices de ces institutions nombreuses sont choisies parmi les séculières.

Quelles que soient les destinées futures du gouvernement pontifical, l'histoire le glorifiera de la protection éclairée qu'il accorde à la famille; protection qui, au nom de la morale, de la justice et de l'humanité, refuse de s'appuyer sur la force brutale, et répugne à créer une armée nationale pour ne pas imposer un célibat, même temporaire, à quelques Italiens; certes, l'appréciation des droits de l'homme est saine; le respect pour l'humanité est grand dans une nation qu'on nous dit livré à un monachisme étroit et démolisateur et qui ne compte pas une seule union concubinaire; ses mœurs sont-elles oui ou non préférables au cynisme de nos moines soldats, et à la licence de nos classes dirigeantes comme de nos populations ouvrières.

Ce regard sommaire sur l'Europe suffit à nous démontrer qu'aucune civilisation n'y est rongée par le chancre de l'immoralité irresponsable qui dévore la nôtre; me fût-il prouvé que l'Europe est aussi immorale que nous, je ne verrais à son immoralité responsable aucune des conséquences sociales et économiques qui nous entraînent sur une pente si fatale; il faut excepter toutefois de cette appréciation les pays qui se régissent d'après notre Code, comme la Belgique; la liberté de la presse

¹ Une ordonnance de Charles V (novembre 1364), exige que les actes et pièces de procédure qui concernent les pauvres soient expédiées gratis et le plus promptement possible. Vers le xv^e siècle, un particulier faisait à Nîmes une fondation en faveur du défenseur des veuves et des orphelins.

et le gouvernement constitutionnel y imposent, il est vrai, une espèce de responsabilité aux fonctionnaires, et une certaine décence de mœurs aux classes dirigeantes; néanmoins les immunités de la séduction et du concubinage y ont produit un tel paupérisme et une telle démoralisation; la prostitution y est mise à un tel rabais par les femmes sans ressources, que cet horrible métier ne peut plus même assurer leur subsistance.

Dans cette revue européenne, j'ai omis la Turquie que je n'oublie point cependant, mais j'ai à répéter à son sujet ce que j'ai affirmé déjà; la pluralité simultanée ou successive des femmes est moins funeste, tempérée par des lois, que laissée à des caprices et à des appétits rejetant tout devoir et tout frein; la législation qui ne permet de contracter des devoirs qu'envers une seule femme et les enfants qu'elle met au monde est infâme, si elle ne poursuit point par de grandes sévérités ses infracteurs; elle a, en cas de tolérance du vice, la promiscuité pour conséquence fatale.

Le disciple de Mahomet qui doit chaque année au pauvre le dixième du revenu de son bien, ne connaît pas la séduction; la Turquie qui abhorre la prostitution, n'a de filles publiques dans une seule ville que pour l'usage *des chiens de chrétiens*.

La polygamie imposant des devoirs au mari, envers toute épouse, et au père envers tout enfant, préserve les pays musulmans de la dégradation où nous faisons tomber la femme du peuple, accablée sous le fardeau de la maternité. Dans les pays de civilisation avancée comme l'Europe, où les exigences de la vie matérielle permettent à peine au mari d'entretenir une seule épouse, la polygamie est plutôt une exception qu'une règle; elle se concentre dans les hautes classes, à l'usage de quelques hommes riches, encore fait-elle sur eux tomber une certaine déconsidération, car le sultan actuel a montré naguère son adhésion au progrès en cherchant à extirper complètement la polygamie des mœurs; il a inauguré son règne par l'abolition de son harem; ces considérations suffiraient à prouver que la famille est plus fortement constituée en Turquie qu'en France; aucune femme turque ne peut descendre l'échelle des dégradations que nous voyons parcourir à nos femmes du peuple comme à leurs enfants; cette assertion se confirme par l'observation des faits et par l'autorité d'une foule de voyageurs et d'historiens; en Turquie, dit l'un de ceux-ci, « la femme d'un

» homme riche a vraiment peu sujet de se plaindre de son sort.
 » Loin d'être captive, comme on la suppose parmi nous, elle
 » circule librement dans son char doré attelé d'une couple de
 » bœufs; elle se promène sur l'eau, dans son élégant caïque, le
 » long des charmants rivages du Bosphore; elle règne dans le
 » harem comme sur le cœur de son époux, et Métastase aurait
 » pu lui dire : *Siete schiava ma regnate nella vostra servitù* ¹. »

Quant à la femme du peuple, elle est beaucoup plus souvent en Turquie l'épouse unique d'un seul mari qu'en France; comme l'époux a toujours, dans ce mariage légitime et légal, des devoirs auxquels il est libre de se soustraire chez nous, les esprits sensés peuvent se demander où est le progrès, où est la décadence.

Je sais bien que si je parlais de la sainteté de la morale évangélique pour considérer la simultanéité légale des femmes, je ne pourrais établir de parallèle, mais en partant de notre promiscuité libre d'abjurer tout devoir, je ne puis m'empêcher de conclure qu'elle nous ravale au-dessous de tous les peuples qui font rentrer dans une légalité quelconque les rapports de l'homme avec la femme et l'enfant. Cet examen peut nous convaincre que notre imparfaite organisation de la famille jette dans le prolétariat, dans le vagabondage, dans le travail homicide, dans les lupanars et dans les bagnes plus de deux millions de femmes et d'enfants à qui les lois européennes accordent l'éducation et le repos avec l'assistance paternelle dans la famille.

Puisque mes antagonistes m'ont fait parcourir le monde à la recherche de la dignité de la femme et des droits de l'enfant, je demande à sortir de la promiscuité française et de la polygamie asiatique; je leur citerai encore une fois les États-Unis, dont j'ai eu si souvent déjà à invoquer les lois et les mœurs en faveur de la liberté humaine; tous les efforts de la démocratie américaine tendent à faire du mariage l'expression des mœurs sociales; loin de baser comme nous les rapports des sexes sur le droit laissé à l'homme de tromper la femme hors de la famille, ou à celle-ci de tromper l'homme dans la famille, les États-Unis ont établi la pondération la plus équitable des droits et des devoirs, par l'action qu'ils laissent dans le mariage au mari contre

¹ L'empire ottoman illustré, par MM. Léon Gallibert et C. Pellé.

l'épouse, et hors du mariage à la fille séduite, et à ses enfants.

Pour comprendre les conditions de la vraie liberté, il suffit de lire le discours adressé par le président Johnson aux nègres affranchis, et le règlement qu'il leur donne. Quelques énergumènes, imbus des fausses idées d'une civilisation fausse comme la nôtre, promettaient aux nègres un paradis terrestre dans l'émancipation qui leur permettrait une vie licencieuse, et cherchaient même à les rendre libres en agissant sur la couleur de leur peau qu'on leur proposait de lessiver, mais M. Johnson qui s'entend mieux aux conditions de la liberté véritable, pour en connaître la pratique plus que la théorie, enseigne leurs devoirs aux nouveaux citoyens qu'il a mission de racheter d'une promiscuité, d'un concubinage aussi hideux que ceux qui dévorent nos classes ouvrières; il leur promet le bonheur dans l'ordre, l'économie, la modération des désirs et la moralité.

« La liberté, ajoute-t-il dans son discours de 1865, n'est » pas une abstraction; c'est une réalité qui ne consiste point » dans la paresse et l'incapacité; elle ne consiste pas non plus » à faire tout ce qui plaît, à avoir le droit de courir les cabarets » de bas étages et autres lieux suspects. La franchise et la liberté » ne signifient pas que les gens doivent vivre dans la licence; » elles signifient simplement qu'ils doivent être industriels, » vertueux, probes dans toutes leurs relations sociales. Appli- » quez vous au développement de vos propres talents, de votre » propre intelligence et de vos qualités morales; que ce soit là » votre règle de conduite; adoptez un *système de moralité*. Abste- » nez-vous de vivre dans la licence..... Il est une chose que vous » devez estimer et placer au-dessus de tout; c'est le contrat » solennel du mariage, *avec toutes ses conséquences*.

» Celui qui a le plus de talent, de vertu, d'intelligence » et de connaissances, celui-là doit être au pinacle, sans égard » à sa couleur. »

L'Évangile tint-il un autre langage, quand il vint réagir contre la polygamie juive et la promiscuité romaine? Qu'on ne croie pas que ces paroles soient de ces lettres mortes qui retentissent trop souvent à nos oreilles dans les manifestes où nos gouvernants prononcent les mots vagues de moralité et de justice. Les nègres doivent s'élever à la dignité et à la liberté des blancs; ils

doivent partager leurs prérogatives en acceptant les devoirs qui font aujourd'hui de cette race anglo-saxonne l'institutrice du monde entier ; afin de les conduire à ce but, M. Johnson leur trace un code de morale pratique qui prouve la plus profonde connaissance du cœur humain et des besoins sociaux pour la protection nécessaire à la femme et à l'enfant ¹.

C'en serait fait des États-Unis, et ils auraient déjà sombré dans l'anarchie ou le despotisme si cette lie de l'univers qui s'y déverse, si cette population nègre qui y prend droit de cité, pouvaient vivre dans les immunités que la France accorde à tous les hommes immoraux.

Cette solidarité étroite de la paternité, de la maternité et de l'enfance aux États-Unis y attache tellement l'épouse au foyer que, malgré l'initiative sociale laissée à la jeune fille dans toutes les carrières, la concurrence des femmes n'a aucune influence sensible sur la réduction du salaire des hommes ; voilà les lois égalitaires telles que je les comprends et telles que je les invoque pour la dignité de l'individu et le salut de la France.

Cet examen comparatif nous montre qu'aucune des civilisations modernes n'est travaillée par les causes de dissolution qu'introduisent chez nous nos atteintes permanentes à l'ordre moral ; cherchons donc des préceptes et des exemples chez les nations qui ont su établir la meilleure harmonie entre le droit et le devoir ; il faut nous souvenir surtout que c'est nous qui avons traduit souvent en langage intelligible les bégaiements de l'humanité ; s'il est beau le privilège que nous avons eu de semer l'idée dans l'univers, il nous impose aussi une haute responsabilité morale, car les grands peuples ont des obligations aussi étroites que les grands hommes. Que d'autres nations nous priment pour leur milice et leur industrie ; qu'elles nous dominent par la force matérielle et brutale, si nous ressaisissons notre noble empire sur les esprits, si le monde intellectuel nous prend de nouveau pour arbitre de sa gravitation, si la

¹ Toute cohabitation regardée comme mariage légitime, impose au père les mêmes devoirs à l'égard de ses enfants, et le concubinage est sévèrement puni. Le nègre affranchi qui retrouve deux épouses, l'une d'ont il a des enfants, et l'autre dont il n'en a pas eu, est tenu de reconnaître pour épouse légitime la *mère de ses enfants* ; il ne peut contracter un nouveau mariage du vivant d'une ancienne femme ; l'affranchi qui épouse une femme avec des enfants, doit pourvoir à leur entretien pendant leur minorité, etc....

France enfin, patrie mère des idées généreuses, reste le fanal qui tour à tour illumine ou incendie le monde.

3^e OBJECTION. — *Les femmes du peuple opposeront elles-mêmes des obstacles à l'amélioration de leur sort, parce qu'elles partagent les préjugés dont elles sont victimes, ou qu'elles préfèrent vivre dans la dépravation ; des réformes partielles ont échoué déjà ; dans l'enseignement même, la maison de Saint-Denis, richement dotée par l'État pour l'éducation des femmes sans fortune, est une preuve accablante contre elles.*

Je n'ai plus besoin de répéter que le manque de liberté et d'initiative pour la jeune fille, bornant ses carrières et ne lui permettant pas de se livrer aux travaux de son choix, lui fait souvent partager les préjugés des femmes riches contre le travail. C'est donc un devoir d'autant plus impérieux pour la société de lui donner toute l'initiative désirable. Quant à la dépravation, elle est le fruit des lois et des mœurs qui rendent la fille du peuple le point de mire de toutes les exploitations ; il est impossible qu'elle aille en sécurité chercher son pain quotidien à un foyer étranger tant que le législateur n'aura point prévenu ses chutes par la responsabilité de l'homme. L'instruction des femmes du peuple est livrée, du reste, presque exclusivement aux religieuses par les écoles primaires et les orphelinats, mais il serait insensé d'accuser ses principes devant ses chutes, qui sont souvent une conséquence forcée de sa position sociale. Si la femme doit rester vouée au célibat, à l'indigence, à la dépravation parce qu'elle est née sans patrimoine et qu'elle ne peut suffire à ses besoins personnels ; si elle doit continuer à succomber sous le faix de l'enfant dans ces conditions, il faut rouvrir les cloîtres asiles et y enfermer d'office les futures victimes de la séduction. La femme sera opprimée dans la société tant que nous aurons une morale à l'usage de chaque sexe, ou plutôt tant que la loi morale n'aura d'autre sanction que les caprices des passions de l'homme.

On rencontre dans nos villes une foule de jeunes filles éloignées de leurs parents et occupées de six heures du matin à dix heures du soir dans des magasins ou dans des ateliers industriels ; elles sont en outre chargées de travaux serviles, comme le nettoyage des magasins, le factage et les commissions en ville ;

leur rétribution annuelle est de deux cents à deux cent cinquante francs, avec une alimentation débilitante qui les affame au lieu de les nourrir. En hiver on les contraint à travailler le dimanche jusqu'au dîner; en été, le maître et le patron ferment les portes de l'atelier pour aller à la campagne, et abandonnent brutalement sur le pavé ces jeunes filles qui doivent se suffire à elles-mêmes pendant les jours fériés : Nourrissez-vous comme vous pourrez, leur a-t-on dit avant le départ, nous ne vous devons rien dès que vous ne travaillez pas. Si la vente va bien, on se félicite devant elles du bon résultat de l'inventaire, et, à la moindre crise industrielle, on leur mesure les vivres avec une nouvelle parcimonie; des réclamations adressées sur la nature, la qualité ou la quantité de leurs mets, sur le chiffre de leur traitement, suffisent à faire expulser des jeunes filles qui, pour me servir des expressions de ces industriels, *sont trop heureuses d'avoir à manger*.

Voilà cependant les femmes dépravées qu'on accuse si elles succombent à toutes les séductions qui les entourent, -ou si, éblouies par l'existence dorée de la courtisane, elle préfèrent l'oisiveté opulente à cet ingrat travail. Indépendance donc, justice et liberté pour la femme comme pour l'homme; solidarité morale, et les êtres faibles deviendront assez forts pour se soustraire à des influences perverses, et notre société ne commettra peut-être plus l'inconséquence d'exiger la régularité de conduite des misérables enfants qu'elle pousse de tous côtés à l'inconduite, et nous ne chercherons plus sans doute la solution de cet admirable problème : des hommes débauchés et des femmes chastes.

Le même abandon social a produit, pour les élèves de Saint-Denis, les tristes effets dont on accuse si injustement leur éducation. Cette maison est tombée dans un tel décri qu'un bruit populaire recensait, sous notre dernier règne, vingt de ses anciennes élèves parmi les prisonnières de Saint-Lazare. Une enquête ouverte à ce sujet par le gouvernement, démontra la fausseté de cette assertion, qui n'en reste pas moins une attestation accablante de la position faite par la société à la femme sans fortune; c'est à grand tort qu'on accuse l'éducation de Saint-Denis, en prétendant que les jeunes filles y prennent des goûts au-dessus de leur position; c'est bien plutôt la société qui, à leur sortie, les décline, faute de leur assurer des moyens

honorables de subsistance, car la maison de Saint-Denis n'est ouverte qu'aux filles des militaires de grades supérieurs à partir de celui de capitaine; ces jeunes filles, isolées, résument la position des femmes pauvres, déclassées par l'éducation et devenues aptes à des emplois qu'on leur refuse. Quelle que soit la supériorité de l'éducation reçue à Saint-Denis, il est impossible qu'une jeune fille, souvent orpheline et toujours pauvre, dès qu'elle est boursière, puisse subsister honorablement dans une société où la dot est la condition préalable et souvent exclusive du mariage, et où la femme qui n'a qu'une aiguille pour ressource, végète dans la misère. Avant de jeter notre pierre aux élèves de Saint-Denis, il faudrait savoir quels moyens de subsistance ont refusés celles d'entre elles qui se dégradent dans l'oisiveté ou dans le vice.

La formule invariable du serment imposé à la surintendante de Saint-Denis, montre que le gouvernement ne s'est pas encore rendu compte du changement opéré depuis Napoléon I^{er} dans l'existence des femmes sans fortune. « Je jure, dit-elle, d'être » fidèle à l'Empereur, de remplir les obligations qui me sont » prescrites, et de ne me servir de l'autorité qui m'est confiée » que pour former des élèves attachées à leur religion, à l'Em- » pereur et à leurs parents; d'être pour chaque élève une se- » conde mère, et de les préparer, par l'exemple des bonnes » mœurs et du travail, aux devoirs *d'épouse vertueuse et de bonne » mère de famille qu'elles seront appelées un jour à remplir.* »

L'éducation de Saint-Denis n'ayant en vue que la vie domestique, considère uniquement la future intendante de maison; le programme comprend les occupations de la mère de famille, l'art culinaire, les travaux même de la buanderie; les élèves confectionnent leurs robes et cousent tout le linge nécessaire à l'établissement¹.

Avant de savoir coudre les robes il faut, ce me semble, savoir gagner de quoi les acheter, dès qu'on est sans fortune; si l'État cherche à faire subsister par les travaux de couture les filles de ses plus hauts fonctionnaires, il peut être assuré qu'elles resteront en butte à mille exploitations dans le monde, lors même qu'elles auraient remporté le prix de couture à Saint-Denis, car à Paris, les hommes, plus nombreux que les femmes

¹ En Piémont, les élèves de l'asile royal pour les filles de militaires accomplissent tous les travaux de l'établissement qui n'a pas de domestiques.

dans les travaux de confection, les souffrent à peine pour concurrentes, et la France compte plus d'hommes qui manient l'aiguille que l'épée. On voit en conséquence des inégalités révoltantes de position entre les anciennes élèves de Saint-Denis, riches pensionnaires dotées par leurs familles et les pauvres boursières de l'institution. Celles-ci, admises de six à douze ans, conservent leur bourse jusqu'à dix-huit ans seulement, elles se trouvent sans ressources à l'époque où il faudrait les doter ou leur ouvrir une carrière.

Tandis que l'État assure une position honorable ou un brillant avenir à ses boursiers, il inscrit deux mille francs au budget de la Légion d'honneur pour les boursières qui sortent de ses institutions ; ce misérable subside est réparti d'ordinaire entre cent à cent cinquante jeunes filles, tellement dénuées qu'elles ne peuvent payer leurs frais de voyage au départ. A dater de ce moment, nul patronage, nulle tutelle ; la société ne s'inquiète plus de ces malheureuses orphelines que pour leur jeter la pierre si la tête leur tourne dans la voie périlleuse où elle les a placées. Ah ! ce n'était pas ainsi qu'agissait Napoléon I^{er}, qui se préoccupait de l'avenir social de ces jeunes filles, et qui, dans son despotisme moralisateur, allait jusqu'à imposer à ses hauts fonctionnaires des unions avec les filles pauvres de ses généraux¹.

Les boursières de Saint-Denis qui contractent actuellement mariage, se trouvent souvent encore dans une position plus fautive que celles qui brillent parmi nos courtisanes ; en général elles épousent des ouvriers qui n'ont pas leur culture intellectuelle et morale, et avec lesquels elles n'ont aucun rapport d'éducation et de goûts, aucune idée commune. L'histoire de ces boursières sans fortune, rendues à la société, est quelquefois lugubre.

Une de ces jeunes filles, élevée ainsi aux frais de l'État, dans une succursale de Saint-Denis, venait d'y terminer son éducation quand son père mourut : comme elle se trouvait sans ressources, elle fut obligée d'aller chercher un asile chez une unique parente, blanchisseuse à Boulogne. La jeune fille, pour ne point être à charge, y partagea les travaux de l'établisse-

¹ Napoléon I^{er} créa de brillantes positions à plusieurs élèves de M^{me} Campan ; après les avoir mariées à ses généraux, il disait avec satisfaction à Sainte-Hélène : J'ai fait beaucoup de mariages, et j'aurais voulu en faire des milliers d'autres.

ment; après un an de séjour, elle écrivit à sa bienfaitrice :

« J'ai lutté longtemps contre la pensée du suicide; il
» n'y avait que ce moyen de ne pas déshonorer le nom de
» mon père.

» Je vous l'avoue à ma honte, je rougissais de ma condition;
» malgré moi je rêvais un sort plus heureux.

» J'aurais pu, *au prix de mon déshonneur*, réussir à briller
» comme tant d'autres, dans le monde, que je désirais connaître, j'ai mieux aimé, dans la crainte de faillir un jour, me
» résigner à mourir vertueuse. A l'heure où vous recevrez
» cette lettre, la Seine aura enseveli dans ses eaux celle qui
» vous demande une larme, une prière ¹. »

Notre société n'est-elle pas seule coupable de la mort de cette jeune fille, pour l'avoir laissée sans aucune indépendance possible, entre l'alternative de la honte et du désespoir? Évoquons donc sans cesse ces ombres plaintives, ces spectres hideux, et qu'ils viennent comme le fantôme de Banquo troubler toutes les fêtes de leurs immolateurs.

Le sort des élèves de Saint-Denis mérite, comme on le voit, l'attention la plus sérieuse; cette maison a beaucoup décliné depuis Napoléon I^{er}; elle avait alors une dotation annuelle de neuf cent mille francs qui répondent aujourd'hui à un chiffre beaucoup plus élevé, ainsi que l'ancien traitement de neuf mille francs de ses professeurs. Saint-Denis comptait quatre succursales que le gouvernement des Bourbons fit fermer en partie.

Le déclin continua sous le gouvernement de Juillet, et si l'on en croit M. de Cormenin, les orphelines de la Légion d'honneur furent indignement spoliées, comme je l'ai dit déjà, par des fonctionnaires corrompus.

Timon s'exprime ainsi à ce sujet : « Avec Lafitte et Périer, » ces anatomistes de budgets, ces chercheurs, ces investigateurs, ces fouilleurs, ces discuteurs de fonds secrets et déguisés, il n'a plus été possible, comme on s'en plaignait en ce » temps-là, de faire glisser l'entretien d'une fille de l'Opéra » dans les dépenses des orphelines de la Légion d'honneur ². »

Maintenant que les filles d'Opéra ne bénéficient plus d'aucun virement de budget, ni d'aucune liste civile, et que tous nos hauts

¹ Briere de Boismont, *Du suicide et de la folie suicide*, Paris, 1856.

² Timon, *Livre des orateurs*, 12^e édition.

fonctionnaires emploient leurs traitements à moraliser la femme et à élever l'enfant, ne pourrait-on pas venir en aide aux boursières de l'État par quelques-unes des réformes suivantes :

1^o Admettre plus d'une pensionnaire boursière dans les familles pauvres qui comptent trois et quatre filles ;

2^o Offrir un asile dans la maison aux anciennes pensionnaires qui ne pourraient suffire à leurs besoins personnels dans la société ;

3^o Doter les élèves pauvres et orphelines, ou leur créer des moyens de subsistance par une bonne instruction professionnelle et artistique ; les protéger à leur sortie par le patronage bienveillant et éclairé que M^{me} de Maintenon accordait autrefois aux élèves de Saint-Cyr ¹.

L'école maternelle, fondée il y a quelques années par l'Impératrice, a accueilli un grand nombre de jeunes orphelines qui doivent y séjourner dix ans. Je ne sais si elles y reçoivent une instruction spéciale, mais il est à craindre que cet établissement n'offre des résultats aussi tristes que celui de Saint-Denis, si les nombreuses jeunes personnes qu'il va rendre à la société n'y trouvent aucun avenir.

4^e OBJECTION. *Le sort des femmes ne peut s'améliorer que par l'abolition du mariage mercenaire ; les travaux de l'industrie leur suffiront ensuite.*

J'ai assez fait voir que l'homme sans fortune ne peut supporter seul les charges de la famille, pour n'avoir plus à développer cette considération.

¹ Un parallèle entre l'ancienne maison de Saint-Cyr et la maison actuelle de Saint-Denis ne serait pas à l'avantage de notre époque. Après avoir donné une éducation savante à ses filles, jusque dans des jeux comme les échecs, avec lequel elle les familiarisait, M^{me} de Maintenon s'occupait de créer une position aux élèves conservées dans la maison jusqu'à l'âge de vingt ans ; elle leur quêtait même des dots près du roi ; elle en fit demander aux États d'Artois, de Bourgogne et de Languedoc, se plaignant partout que les gendres manquaient à ses filles. La maîtresse générale des classes était chargée d'exposer la position de chaque jeune fille et de faire valoir ses intérêts. C'était une espèce de procureur, selon le nom que M^{me} de Maintenon elle-même lui donnait. Outre les soixante mille francs de dotation annuelle accordés par Louis XIV aux élèves de Saint-Cyr, de riches abbayes étaient réservées à celles d'entre elles qui préféraient la vie religieuse. M^{me} de Maintenon faisait célébrer elle-même les mariages des orphelines à Saint-Cyr ou chez Chamillard, et comblait de présents les nouvelles épousées, en faisant apposer la signature du roi sur le contrat

Je me trouvais un jour avec des jeunes gens accompagnés de trois charmantes jeunes filles leurs parentes. Les jeunes hommes interrogés sur leurs projets d'avenir, répondirent ouvertement qu'ils se marieraient dès qu'ils trouveraient des femmes dotées, et se plaignirent de la difficulté où on est de les rencontrer aujourd'hui.

Autrefois cet aveu, en pareille réunion, eut paru aussi déplacé qu'inconvenant, et néanmoins je dois avouer que je le trouvais très-naturel en considérant la position individuelle des membres de ce cercle, dont le travail était l'unique ressource. L'un d'eux, militaire, avec trois mille francs de solde, contractait des dettes, et ne faisait nulle difficulté d'avouer que le célibat lui paraîtrait préférable au mariage, s'il n'était obligé d'épouser une dot pour remédier à la pénurie de ses finances. Les autres jeunes gens, employés de bureaux, recevaient un traitement de douze à dix-huit cents francs par an. Je compris que leur conversation était l'expression fidèle d'une nécessité sociale, bien plus que celle de sentiments naturels, car aucun d'eux ne pouvait raisonnablement songer aux jeunes filles présentes. Dans cette classe, une foule d'hommes sont condamnés au célibat par la pauvreté, parce qu'il leur est aussi impossible de trouver une femme riche que d'en épouser une pauvre.

Concluons donc de nouveau que dans cet état de nos lois et de nos mœurs, l'abolition de la dot serait celle du mariage même dont elle est la base unique ; si le contrat social qui unit les sexes doit toujours rester une question d'argent, il serait bon de permettre aux héritières opulentes d'épouser autant de maris qu'elles pourrout en doter, sinon les moyens d'arriver à l'indépendance par le travail doivent être aussi équitablement répartis entre les sexes que le sont le patrimoine et le capital. Certaines personnes, regardant comme très-fâcheuse la centralisation qui paralyse toute initiative chez la femme, croient que la liberté de l'industrie est un dédommagement suffisant pour elle ; j'ai réfuté assez, je pense, cette assertion dans tout le cours de mon travail, pour ne pas y donner ici des développements nouveaux ; je rappellerai seulement que tous les progrès sociaux

de mariage. Deux à trois mille jeunes filles furent élevées ainsi à Saint-Cyr dans l'espace de cent ans ; elles se dispersèrent dans toute la France et laissèrent partout la trace de leurs talents et de leurs vertus, réalisant le vœu de M^{me} de Maintenon qui leur disait : Qu'on voie partout et toujours que vous avez été élevées à Saint-Cyr.

constitueront une oppression pour la femme, tant que ses intérêts étant distincts de ceux de l'homme, elle restera exclue des écoles professionnelles et que ses concurrents profiteront pour se coaliser contre son salaire des libertés qu'on leur octroie. Les faits affligeants qui se sont produits à cet égard dans nos sociétés de secours mutuels et dans nos grèves, restent l'attestation la plus douloureuse de la dissolution des liens de la famille; je crois que de pareils exemples d'injustice et de licence ne pourraient se trouver chez les peuples où une solidarité étroite unit la paternité, la maternité et l'enfance.

Le préjugé qui repousse la femme des fonctions publiques et ne lui laisse qu'un droit illusoire dans l'exercice de la médecine et des arts, l'exclut de même presque toujours de la direction des établissements industriels. Les exceptions ne rentrent pas dans mon sujet, puisqu'elles sont fournies par des femmes qui d'ordinaire administrent leurs biens patrimoniaux. Nous savons que le bon goût de notre époque exige que des mains masculines aient les dentelles dans les magasins somptueux de nos quartiers élégants.

Si la femme, du reste, peut vivre sans protection dans l'industrie, pourquoi l'homme s'y donne-t-il celle du crédit, de l'instruction et des capitaux?

Après avoir reçu l'instruction professionnelle dans des écoles fermées au sexe, des jeunes hommes sans fortune ne font-ils pas tous les jours de vastes entreprises qu'ils soutiennent en épousant des femmes riches? Il n'est pas rare même de rencontrer des employés actifs à qui un patron cède son négoce avec sa fille. Qu'on mette une femme pauvre dans une semblable position, et qu'on me dise à quelle condition elle trouvera un homme riche pour commanditer ses spéculations.

La justice impartiale et bienveillante de nos jurys d'exposition délivre, il est vrai, de nombreuses médailles ou mentions honorables aux femmes, mais l'État, non content de les expulser de ses écoles, leur refuse d'ordinaire, comme je l'ai fait remarquer au début de ce travail, les brevets d'invention qu'elles sollicitent¹.

C'est ainsi qu'on trouve les hommes à la tête des maisons

¹ Quand le gouvernement voulut encourager, en 1848, les associations ouvrières, il leur avança près de trois millions, sur lesquels une maison de lingerie tenue par des femmes, reçut quinze mille francs.

d'industrie féminine reposant sur un capital considérable, et que la femme n'a plus assez de crédit pour être coiffeuse.

Les femmes sont exclues de même, ainsi que nous l'avons vu, de l'expertise dans les tribunaux de commerce, et les conseils de prud'hommes où les experts portent un jugement relatif aux contestations des plus vétilleuses sur les travaux les plus délicats des industries féminines.

Mais l'industrie eût-elle des emplois à offrir à toutes les femmes obligées de pourvoir seules à leur subsistance personnelle et à celle de l'enfant, il ne s'ensuivrait pas que la société ne doive point respecter leurs aptitudes et leurs goûts aussi variés que ceux des hommes. Imitons donc la nature qui a diversifié les vocations et les talents, et respectons le droit de toute intelligence, quel qu'il soit le sexe où elle s'incarne.

5^e OBJECTION. *L'égalité effective des droits respectifs de l'homme et de la femme au salaire, offre le grave inconvénient de donner aux hommes la position gênée d'où l'on cherche à tirer les femmes, car leur empiètement sur les occupations féminines est la preuve la plus convaincante de la difficulté ou de l'impossibilité qu'ils ont de vivre dans les emplois autrefois propres à leur sexe.*

L'empiètement de l'homme dans les emplois féminins a été surabondamment constaté, et j'en ai indiqué les principales causes ; l'application sévère des lois morales retiendrait à ses foyers une grande partie de la population, et l'association du capital et du travail donnerait de larges moyens de subsistance à la foule qui végète dans la misère. Les travaux propres à fixer l'homme dans les communes rurales tiennent à une protection plus efficace de l'agriculture, et à une meilleure répartition des ressources intellectuelles. Dans l'ancienne France, si le régime féodal était aussi contraire aux intérêts de l'agriculture qu'à ceux de l'industrie, les lois générales favorisaient de préférence l'agriculture. Les impôts étaient si modiques au ^{xiii}^e siècle que ceux de certaines terres ne peuvent plus s'apprécier aujourd'hui, vu l'avisement du numéraire.

Les commissaires *enquêteurs* de saint Louis parcouraient en son nom les provinces pour y dresser la liste des laboureurs indigents et infirmes, dont le roi assurait la subsistance.

Ses successeurs dégreverent ensuite de tout impôt les culti-

vateurs chargés de famille. Henri III, Charles IX, Henri IV, Louis XIII ont attaché leurs noms à la protection du sol.

Louis XIV aussi confirma par l'édit de 1666, des pensions aux laboureurs chargés d'une nombreuse famille.

L'agriculture, que les soins de Sully avaient élevée à un si haut degré de prospérité, souffrit beaucoup, au XVII^e et au XVIII^e siècle, des développements de l'industrie et de l'absentéisme de la haute noblesse; cependant le gentillâtre sans fortune qui croyait déroger en acceptant un emploi public ou industriel, continua à cultiver les terres de ses pères et resta fidèle à son manoir; un de nos écrivains célèbres a pu dire : « La noblesse et la terre semblaient s'être épousées en France, » comme l'aristocratie et la mer s'épousaient à Venise. »

A la Révolution, les législateurs se préoccupèrent beaucoup de l'agriculture. Notre nouvelle constitution, disaient les législateurs de 1789, en attirant le père de famille dans les campagnes, présente de si grands avantages à l'agriculture, qu'elle ne peut se ressentir de l'absence des moines; notre organisation sociale lui portera plus de secours qu'elle n'en réclamera.

La Révolution décréta, en effet, des secours pour les agriculteurs invalides, et accorda de grands encouragements à la culture du sol, afin d'acquitter disait-elle, une dette envers les créanciers de l'État et d'arroser l'arbre à sa racine; mais après s'être consumée à la défense patriotique du territoire national, elle périt en léguant le soc de la charrue à Napoléon I^{er} qui le convertit en sabre.

Cependant l'Empereur, à la fin de son règne, reposa son œil d'aigle sur les terres en friche qu'il chercha à féconder. Les propriétés communales, représentant en 1813 un capital de 370 millions, produisaient huit à neuf millions de revenus seulement¹.

Les Bourbons et Louis-Philippe payèrent ensuite, comme de coutume, l'agriculture de promesses, mais ils songèrent si peu à les tenir que, sous le gouvernement de Juillet, la septième partie du territoire était inculte en France et qu'on y comptait sept millions d'hectares de terres vaines et vagues². Cet état de

¹ Voir dans M. Thiers, *Histoire du Consulat et de l'Empire*, 15^e volume, p. 281 et suivantes, le projet qu'eut Napoléon I^{er} d'aliéner ces biens, et, dans le 16^e volume, p. 200, la suite donnée à cette mesure.

² *Des moyens propres à généraliser en France le système pénitentiaire*, par M. Béranger, de l'Institut.

choses fit pousser de nombreux cris d'alarmes en 1848 sur l'abandon de notre sol ; Pierre Leroux évalua alors à la chambre jusqu'à douze millions d'hectares nos terres incultes ¹.

Cet aperçu succinct suffit à démontrer l'urgence d'une impulsion à donner à la culture du sol. Sans doute le gouvernement actuel la protège, si l'on compare son action à celle des gouvernements antérieurs, mais on peut affirmer que cette action est nulle si l'on considère l'infériorité que notre organisation sociale laisse à l'agriculture. L'enseignement agricole a-t-il reçu jusqu'à présent autant d'encouragements que l'enseignement professionnel, que l'étude du latin et du grec ? Comptons-nous autant de fermes-écoles que de collèges ? Encore une partie de nos institutions agricoles ont-elles été fondées par l'initiative privée, comme l'Institut de Roville et la ferme expérimentale, œuvres de Mathieu de Dombasle. Après soixante ans de promesses et d'essais, nous ne savons pas seulement protéger l'agriculture ; nous nous demandons quelle est l'utilité des fermes-écoles ; l'État en est venu à faire un champ de manœuvres militaires de la ferme-école de Versailles, et la plaine féconde de Satory est foulée aux pieds des chevaux de manège. Lorsque le fils du cultivateur obtient protection sociale, n'est-ce pas aussi pour traduire, à grand renfort de contre-sens, l'agriculture des Géorgiques ou d'Hésiode ?

On ne peut nier que la science agricole n'exige des études préalables comme les professions industrielles ou artistiques ; cependant tout y est laissé à la routine et à l'arbitraire, quoique l'agriculture occupe un beaucoup plus grand nombre de bras que l'industrie, qui a presque exclusivement des représentants dans nos conseils généraux et dans nos dignités sociales.

On ne pourra parler de protection sérieuse pour l'agriculture tant qu'elle ne sera pas dégrevée de cet écrasant impôt qui, par la conscription et l'exonération militaire, lui enlève en moyenne soixante-six hommes sur cent ; il est prouvé qu'un très-petit nombre de ces villageois retournent au foyer pour y reprendre leurs anciens travaux, et parmi les cultivateurs qui veulent conserver leurs fils, on en voit bon nombre qui se sont appauvris pour payer trois mille francs d'exonération militaire. D'un autre côté, l'agriculture qui supporte la plus grande partie

¹ *Moniteur universel* du 31 août 1848.

des charges publiques, reçoit à peu près le cent huitième de notre budget; elle y est inscrite pour un million ou douze cent mille francs, y compris la rétribution du personnel employé à lui distribuer les centimes qu'on lui accorde¹.

Ces fonds destinés à l'encouragement de l'agriculture paraissent dérisoires, surtout si on les met en regard des sept cent millions de budget de notre paix armée et des emprunts que nécessitent nos guerres. On se demande aussi avec tristesse si nos progrès dans l'art de tuer, si les conquêtes qu'il fait chaque jour sur l'art de nourrir, sont le dernier mot de la civilisation.

Oserait-on encore parler de la protection donnée à l'agriculture devant les subventions de nos théâtres et la création ruineuse du nouvel Opéra, lorsque notre sollicitude pour la subsistance de quelques millions de cultivateurs et l'alimentation de trente-six millions de Français n'approche pas de celle que nous accordons dans une seule ville à l'amusement d'un petit nombre d'opulents oisifs et d'étrangers corrupteurs qui ne retrancheraient cependant rien à leurs plaisirs s'ils étaient chargés de payer intégralement les danseuses qu'ils consomment.

Le régime militaire, si contraire aux développements de la vraie civilisation, est tellement à l'ordre du jour que les fils d'empereurs sont réduits à naître caporaux.

Quand l'industrie avait besoin d'encouragements en France, les enfants de nos rois exerçaient une profession mécanique, et notre siècle les baptise troupiers. Est-ce donc un grand progrès d'entendre crier pour deux sous, sur la voie publique, le portrait du prince impérial dans son costume de caporal de la garde, et de chercher le front de cet intéressant enfant déguisé sous un affreux bonnet de sapeur, qui semble écraser sa pensée naissante, et en faire un automate ébahi devant la supériorité du pantalon rouge. Oh! qu'il vaudrait mieux voir cet enfant peint en jaquette, le râteau à la main, s'exercer dans le jardin des Tuileries à un art qui lui ferait tenir à honneur de présider plutôt les fêtes de l'agriculture que les revues militaires, et de tenir lui-même le manche de la charrue, comme l'empereur de la Chine. Lorsqu'on n'a qu'un fils, dont le choix de carrière

¹ Le budget de l'agriculture s'élevait à onze cent mille francs en 1858.

n'est pas borné, il est regrettable qu'on le classe parmi les caporaux.

Pour les honneurs sociaux, nous voyons la même primauté accordée par le budget à l'art de détruire sur l'art de nourrir. Les décorations, les médailles et les pensions militaires absorbent chaque année une forte somme; mais la médaille créée naguère pour l'agriculture est purement honorifique, quoique nos paysans prisent fort peu les honneurs sans profit.

Nous marcherons seulement, je crois, dans la voie du vrai progrès quand nos agriculteurs trouveront autant d'écoles gratuites et spéciales que nos soldats; quand ils auront comme eux, ou plutôt avant eux, la préséance dans nos musées, dans nos établissements publics; quand nos chemins de fer feront au transport de leurs denrées les mêmes remises qu'aux produits industriels, et à leurs déplacements les 75 pour cent de rabais que les soldats reçoivent pour leurs voyages d'agrément, si moralisateurs d'ordinaire.

L'agriculture pourrait peut-être de cette manière lutter à armes égales contre l'industrie, et le manche de la charrue s'ennoblirait comme la garde de l'épée.

Si nous considérons l'état de l'agriculture en Europe, nous comprendrons mieux encore l'insuffisance de la protection que nous lui accordons; sur un même espace de territoire, nous produisons deux fois moins de blé et quatre fois moins de viande que la Belgique, l'Allemagne et l'Angleterre. Tandis que nous laissons en jachère des terrains dont certaines parties offrent sept et huit pieds d'humus, l'Angleterre change en fermes productives les plus arides bruyères de l'Écosse, et par la fécondation de son territoire ingrat, elle nous montre quelles ressources nous offre un sol beaucoup plus étendu et plus fertile; quel parti nous pourrions tirer de cette Algérie, autrefois grenier de Rome, où, selon l'expression satirique de nos voisins d'outre-Manche, nous ne faisons pousser actuellement que des sabres.

Fénelon va jusqu'à affirmer que la terre mieux cultivée nourrirait cent fois plus d'hommes qu'elle n'en nourrit¹, mais le morcellement ou plutôt l'émiettement de notre sol, s'opposera aux progrès de l'agriculture, tant que l'association des bras et

¹ Fénelon, *Traité de l'existence de Dieu*.

des capitaux ne permettra point aux exploiters du sol d'arriver au bien-être et à l'indépendance qu'offrent un grand nombre de carrières industrielles et artistiques ¹.

L'Autriche souffrait comme nous du morcellement indéfini de la terre, de l'exubérance des solliciteurs sans emploi et de l'affluence trop grande des sujets dans les carrières intellectuelles ; le gouvernement, qui se préoccupa vivement de cet état de choses, accorda une faveur marquée à l'instruction agricole sur l'instruction classique, et bientôt les médecins trouvèrent des malades, les avocats des clients ; chaque homme une place et chaque place un homme ².

Dans l'état de division de notre sol, il est clair que le possesseur de quelques-unes de ces parcelles territoriales ne peut vivre du produit de leur exploitation, et qu'un grand nombre de cultivateurs et de mercenaires ne sont employés que temporairement à la culture. D'un autre côté, la culture exige un matériel plus ou moins dispendieux ; des mercenaires au temps des récoltes, du bétail toute l'année, un vaste emplacement pour les denrées, etc. Il faut cultiver sur une assez grande échelle déjà pour donner un emploi constant à ces matériaux de travail, dont la valeur seule suffirait à construire, dans nos villes, des établissements industriels beaucoup plus lucratifs, et soumis à bien moins de hasards que les vicissitudes des saisons n'en apportent à l'agriculture. Si l'on compare les fortunes rapides créées par l'industrie et l'agiotage au faible revenu de la terre ; la parcimonie, la sobriété, l'activité incessantes du laboureur qui déchire les entrailles du sol, à l'opulente oisiveté d'un parvenu qui, après avoir été chercher fortune à la ville, étale devant ses compatriotes sa morgue et sa supériorité, on comprend la priorité que notre organisation sociale donne à l'industrie sur l'agriculture dans la répartition de la richesse publique. Le prix de la main-d'œuvre qui a subi une hausse excessive dans nos campagnes, vu la rareté des bras, est de-

¹ La France compte cent vingt-cinq millions de ces parcelles territoriales, qui sont, pour ainsi dire, des miettes de terre. Il existe des parcelles d'un revenu de cinq centimes, qui supposent moins d'un centime d'impôt. D'autres parcelles, dont la mise à prix est de 6 à 10 francs, nécessitent quelquefois 110 francs pour une acquisition régulière, parce qu'il faut presque toujours solder des purges hypothécaires pour devenir acquéreur. La petite propriété en France est grevée par titres hypothécaires ou chirographaires.

² Michel Chevalier, *Essais de politique industrielle*.

venu très-nuisible à l'agriculture, sans que cette élévation de salaire offre aux mercenaires les mêmes avantages que l'industrie urbaine, car le travail agricole se trouve soumis à des chômages longs et certains ; il est à peine assuré dans les temps de fenaison, de moisson, et pour quelques contrées, dans ceux de vendange ; la stagnation est complète en hiver, surtout depuis que les mécaniques ont supprimé le battage du grain au fléau.

Quoique l'agriculture ait pris part à la prospérité publique, la position des petits fermiers, des modestes propriétaires est surtout digne d'une attention sérieuse, depuis que l'élévation du prix de la main-d'œuvre les met souvent dans l'impossibilité de satisfaire à leurs engagements. Ainsi, selon qu'on considère la grande culture ou la petite, tout est vrai dans les peintures opposées que l'on fait du progrès ou de la décadence de notre agriculture. Les orateurs des comices agricoles invoquent souvent le portrait que fit Labruyère des laboureurs de son temps, pour montrer qu'aucun trait de ce sombre tableau ne peut s'appliquer aux habitants de *nos riches campagnes* ; néanmoins il n'est nullement impossible de rencontrer aujourd'hui, même sans les chercher, *ces animaux farouches, mâles et femelles* qu'a vus Labruyère ; ils habitent encore nos contrées pauvres et montagneuses ; ils ne se trouvent pas, il est vrai, parmi les gros bonnets du village qui ont remporté un prix ou une mention honorable au comice agricole ; ni parmi ceux qui, ayant cinq francs pour y payer leur écot au dîner, dogmatisent dans le haut bout de la table ; ni peut-être dans la classe des valets de ferme qui, ce jour-là, se sont endimanchés et ont profité d'une occasion prévue depuis six mois pour laver leurs mains crasseuses dans le baquet de leurs chevaux ; mais j'irai chercher, *à la campagne*, avec Labruyère, n'importe à quel jour et à quelle heure, ce mercenaire ou ce fermier qui, sur une propriété de trois, de deux cents et de cent cinquante francs même de redevance annuelle, doit subvenir à l'entretien d'une nombreuse famille. Je contemplerai quelques-uns de ces deux millions. six cent mille ménages, comprenant environ treize millions d'individus, qui se font chaque année un revenu moyen de cinquante francs par l'exploitation de leurs propriétés, et je les trouverai tout aussi *noirs, livides et brûlés du soleil, attachés à la terre qu'ils fouillent et remuent avec une opiniâtreté invincible*, qu'ils l'étaient il y a deux cents ans ; *ils ont*, comme alors, *une*

voix articulée, et quand ils se lèvent sur leurs pieds, ils montrent une face humaine; en effet, ils sont hommes. Je veux bien, sur la foi du moraliste, leur supposer cette parenté avec le genre humain, car je n'ai pu saisir le sens d'une seule de leurs paroles; ils m'ont parlé un patois bas-breton, auvergnat, périgordin, alsacien aussi intelligible que celui de l'orang-outang.

Allons dans leurs étroites chaumières remuer la paille humide qui leur sert de couche; contemplons ce rustre qui dort avec ses bœufs et partage leur litière souillée; goûtons ce composé terreux de seigle et d'avoine que ces êtres appellent du pain, et nous pourrions terminer avec le moraliste de mauvaise humeur, en disant : *Ils se retirent la nuit dans des tanières, où ils vivent de pain noir, d'eau et de racines; ils épargnent aux autres hommes la peine de semer, de labourer et de recueillir pour vivre, et méritent ainsi de ne pas manquer de ce pain qu'ils ont semé.*

Si l'on voulait, du reste, opposer tableau à tableau, on se convaincrerait que le portrait du cultivateur, fait en 1814 par l'abbé Grégoire, peut être le pendant de celui de Labruyère. « On voit, dit-il, souvent ceux qui font croître les moissons en » proie à la misère; ceux qui fournissent aux riches le pain » blanc, réduits à manger le son, et ceux qui cultivent la vigne, » réduits à s'abreuver d'eau. »

Nous savons que, depuis cette époque, si on a fait beaucoup de promesses au laboureur, on lui a encore envoyé un plus grand nombre d'avertissements et de contraintes, afin de lui arracher par l'impôt le fruit de ses sueurs. Pour résumer la question, on peut dire qu'aucune loi n'empêchera jamais l'homme d'aller où son intérêt l'attire, et son intérêt l'éloignera des campagnes tant que des conditions meilleures de subsistances ne seront pas attachées à la culture du sol. Il ne faut pas se dissimuler toutefois que le bien-être de l'agriculture tient à la réforme de nos mœurs, qui cherchent aujourd'hui les spéculations hasardeuses, les jouissances hâtives, seules capables de satisfaire des besoins factices. Il en fut de même dans l'empire romain, quoique différents empereurs, très préoccupés du sort des campagnes, eussent cédé toutes les terres incultes de l'Italie et des provinces à ceux qui s'engageaient à les défricher, et les eussent exempté d'impôts et de redevances pendant dix ans. La corruption des mœurs faisant fuir dans les villes la vie austère des villages, les descendants des Cincinnatus et

des Régulus abandonnèrent la culture du sol à des mains mercenaires; alors la terre, selon l'expression énergique de Pline, *ressentant cet affront*, ne multiplia plus sa force productive dès qu'elle eut perdu ses honneurs.

L'infériorité relative de l'agriculture, le faible rapport des capitaux qu'elle emploie, ont vivement préoccupé les hommes qui s'occupent d'économie sociale; J.-B. Say entre autres, déplore de voir que les 90 millions du fonds capital de la Banque de France, aient été absorbés par des guerres ruineuses, tellement stériles que la restitution des capitaux de la Banque repose sur le bon vouloir du gouvernement.

Si ces sommes, dit-il, avaient été prêtées aux agriculteurs français qui se seraient chargés d'améliorer les terres et de s'acquitter par annuité de leur dette, ces rentrées annuelles de fonds auraient fourni les moyens de fertiliser chaque année de nouvelles terres¹.

L'économiste précité voudrait voir aussi le taux commun des fermages comprendre une espèce de garantie, de prime d'assurance payée par le propriétaire au fermier, lorsqu'il éprouve des dommages par suite de fléaux naturels, comme la grêle et la gelée, ou des calamités sociales, comme la guerre, les réquisitions, les impôts².

Il est de fait que l'étude des meilleurs moyens de venir en aide à l'agriculture est fort digne de toute la sollicitude des économistes; la plus grande partie des terres improductives appartient aux communes, car nous avons des communes rurales fort riches en territoire; elles en laissent une partie en jachère et livrent l'autre aux habitants qui ne savent pas l'utiliser ou la ruinent à qui mieux jusqu'à l'extinction de la jouissance temporaire qu'on leur a concédée; ceux d'entre eux qui ne peuvent exploiter par eux-mêmes laissent à leur tour le champ en friche parce qu'ils ne peuvent point supporter les frais de culture et d'ensemencement par intermédiaires.

L'enquête faite par l'État en 1860, nous a appris que nos

¹ *Cours d'Économie politique*, t. 1^{er}, p. 480.

On partage surtout le regret de J.-B. Say en pensant que les actes de Napoléon I^{er} ont contrarié ses vues, car il classait ainsi la prospérité de la nation : « De l'agriculture, âme de l'Empire, disait-il, doit sortir l'industrie ou l'aisance et par suite, le commerce extérieur, surabondance de l'agriculture et de l'industrie. »

² J.-B. Say, *Cours d'Économie politique*, 2^e vol., p. 119.

communes possèdent près de cinq millions d'hectares de terrains estimés à un milliard six cent vingt millions, parmi lesquels près de trois millions d'hectares se composent de marais, de terres vaines et vagues, de landes, de bruyères et de pâtures. Ces terrains sont estimés à cent francs l'hectare et leur revenu à huit millions de francs, ce qui donne une moyenne de moins de trois francs de rapport par hectare.

Nos préfets ont fait depuis cette époque des appels aux conseils d'arrondissements pour leur demander leur avis sur la meilleure utilisation de ces biens, mais la question est encore pendante ; elle ne pourra avoir de solution favorable tant que la centralisation administrative paralysera l'élan de l'initiative municipale, car les moyens de fécondation sont aussi variés que la nature du sol et que l'aptitude des habitants ; ces moyens se présenteraient d'eux-mêmes si l'intérêt individuel ou municipal était en jeu. Ici, il faudrait boiser tel coteau ; là, tel sol sablonneux propre à la culture de la pomme de terre deviendrait d'un grand rapport, vu la valeur que ce tubercule, même gâté, acquiert dans la fécule pour les opérations industrielles. Ailleurs, l'agglomération des terrains permettrait de construire des fermes, d'employer ici l'irrigation et plus loin le drainage. Malheureusement nous trouvons partout la main de l'État, dans les dunes de Gascogne, dans la Sologne, dans les Landes, etc. ; son action sera funeste s'il ne cède pas les terrains pour livrer le travail à des défricheurs isolés, car en général les entreprises gouvernementales sont fort mal conduites, parce qu'elles nécessitent trop d'agents et entraînent des frais considérables. L'action universelle d'un pouvoir qui ne saurait aviser à tout, est surtout fâcheuse sous les gouvernements absolus, contraints quelquefois de donner Tibère pour successeur à Auguste ; si l'impulsion de l'État vient à manquer à un moment donné, les peuples, qui ont désappris l'initiative personnelle, ressemblent à des paralytiques incapables de se donner du mouvement dès que les bras étrangers leur retirent leur appui. Toutefois l'action de l'État deviendrait bienfaisante s'il livrait des terres à fertiliser à nos soldats qui exécutent tant de marches et de contre-marches inutiles.

Les économistes ont déjà calculé que l'État, en s'imposant des avances onéreuses pour l'utilisation des biens communaux, emploiera environ trois mille ans pour rendre à la culture trois

millions d'hectares de terres vaines et vagues, s'il en fait défricher un millier par an ¹.

A côté de ces biens communaux, bon nombre de terres en friche appartiennent à des particuliers, et les landes attristent l'œil jusque dans les environs de Paris. C'est surtout dans les terrains de nos départements montagneux ou de nos pays pauvres, comme la Bretagne, qu'on trouve un grand nombre de terres à défricher; l'exploitation de la grande propriété y commence, mais la petite reste encore inculte, lorsque les propriétaires sont trop pauvres pour faire les frais d'amélioration.

Je demandais à un propriétaire breton, qui déplorait de voir une si grande partie de sa province en friche, quels seraient les meilleurs moyens d'en généraliser la culture. Dès que l'action de l'État, me répondit-il, est admise, et que l'expropriation, loin d'être prévue et réglée par les lois, comme aux États-Unis, reste une mesure administrative, l'État peut inviter le propriétaire d'un sol en friche à le cultiver ou à le vendre, sinon la loi d'expropriation pour cause d'utilité publique doit frapper les récalcitrants, car l'expropriation est plus nécessaire pour la fertilisation des campagnes que pour l'alignement des villes.

Quelles que soient les applications qu'on donne à cette idée, il est à désirer que des capitalistes et des actionnaires oisifs n'entrent pas seuls dans les associations agricoles, où les terres ainsi cédées pourraient être livrées directement à des travailleurs intelligents, que le Crédit foncier aiderait de ses avances. Les progrès généraux de l'agriculture tiennent donc à la régénération des mœurs et à l'association des travailleurs; mais le droit de tester laissé au père de famille peut seul, comme je l'ai démontré, combattre d'une manière efficace le morcellement de la propriété privée qui se trouve grevée de charges à chaque partage nouveau.

Une protection éclairée de l'agriculture hâterait l'avènement de cette sainte époque de fraternité des peuples, où le sabre sera converti en faucille; où ces milliers de jeunes gens qui, en-

¹ Je connais une commune rurale importante et très-riche en territoire qui, pour livrer à une exploitation fructueuse ses forêts, ses terrains, ses carrières, ses sabblières, ainsi que ceux des communes voisines, et faciliter leurs transactions commerciales, réclame avec insistance une gare, sans l'obtenir, quoiqu'elle s'offre à faire tous les frais de création.

régimentés en temps de paix avec la mission sociale de corrompre les villes et de porter leur infection dans les villages, seront enrôlés et soldés pour l'art de féconder les guérets, et recevront dans les fermes-écoles, au milieu des plaines fertilisées par leurs sueurs, les encouragements et les honneurs sociaux conquis presque exclusivement aujourd'hui sur ces champs de carnage où triomphe la mort¹.

Une autre cause de désertion des campagnes et de malaise social, tient à l'accumulation dans nos grandes villes et à Paris surtout, des éléments de science disséminés autrefois dans les couvents. Leurs riches bibliothèques ont été, à la Révolution, enrichir les cités ; il arrive ainsi que le savant laborieux, le compilateur intelligent, l'auteur qui doit s'éclairer par des recherches, ne peuvent trouver leurs matériaux d'étude que dans les centres peuplés.

De là, les hommes qui vivent de la vie intellectuelle subissent le séjour des villes ou y aspirent. Voltaire nous apprend au contraire, qu'il alla s'enfermer, au fond des Vosges, pour jouir de la précieuse bibliothèque de Senones qui, plus tard encore, fit quitter à M. de Narbonne la ville de Strasbourg, sa résidence militaire. Si donc une protection éclairée de l'agriculture, la création de la vie morale et intellectuelle dans nos campagnes y amenaient plus d'aisance avec moins de dépravation, nous verrions l'industrie de la librairie y prendre une extension considérable et occuper un grand nombre de bras dans nos petites villes de province.

Cette répartition équitable de la richesse publique, donnant à tous une plus grande part à la consommation générale, laisserait un vaste champ aux industries d'objets indispensables, et leur permettrait d'occuper une foule d'ouvriers. Ainsi que de bonnetiers, de sabotiers, de tanneurs et de cordonniers en mouvement, si tous les Français qui sont réduits à marcher pieds nus pouvaient acheter des chaussures ! Ne craignons donc pas l'excès de population, lorsque les trois quarts du globe sont à défricher ; gardons-nous de redouter le nombre des citoyens

¹ L'Empereur a accordé 2 millions à une caisse de crédit agricole, mais au lieu de venir en aide aux laboureurs, elle leur fournit des prêts à 10 et à 11 p. 100, en servant un intérêt de 17 p. 100 à ses actionnaires. Depuis 60 ans, les produits de l'agriculture ont augmenté de 30 p. 100, tandis que, dans la même période, les valeurs industrielles se sont élevées d'un milliard à 50. (Sénat, séance du 10 février 1866.)

actifs et vertueux, dont le patriotisme est un bouclier invulnérable contre les traits des ennemis.

On m'a opposé une foule d'autres objections qui prouvent une ignorance si complète des conditions économiques dans lesquelles la femme se trouve, que je crois inutile de les réfuter directement, parce que je m'occupe beaucoup plus du sexe qu'on *opprime* que de celui qu'on *adore*.

Mentionnons toutefois les antagonistes qui me reprochent mes *sympathies* pour le cloître asile, repaire d'immoralité, refuge de victimes, et me demandent si je regrette ces personnes se dérochant dans une oisiveté stérile aux obligations imposées par le monde à *toute femme* qui sait comprendre et remplir sa mission.

Je sais que les annales des couvents ne sont pas fort édifiantes au *xvii^e* et au *xviii^e* siècle surtout, parce que l'ambition, le luxe et la mode y avaient remplacé la foi, la vocation et l'amour de l'étude qui précipitèrent tant de grandes âmes dans les cloîtres pendant la barbarie du moyen âge. Bassompierre, dans ses mémoires, ne nous montre pas des mœurs très-austères en nous donnant quelques anecdotes sur la vie de ses cousines dames, coadjutrices et abbesses. Racine, dans son histoire de Port-Royal, ne nous présente point non plus comme un modèle l'abbesse de Maubuisson, sœur de M^{me} Gabrielle d'Estrées.

Les amateurs de scandale peuvent même assister à l'accouchement d'une abbesse, raconté de la manière la plus plaisante, la plus originale et la moins charitable possible par le duc de Saint-Simon ; s'ils y tiennent, je leur chercherai le volume et la page ; lorsque nous l'aurons lue ensemble, je maintiendrai que, malgré les anciens abus, la position de la femme sans fortune était plus morale et blessait moins la justice au *xviii^e* siècle qu'au *xix^e*.

Cette assertion signifie-t-elle que je regrette l'ordre de choses disparu ? Je suis si loin de le réclamer, que je demande précisément, comme mes antagonistes, que la société donne des obligations et des devoirs à la femme dans les carrières de son choix. D'ailleurs, il faut montrer surtout dans l'ancien cloître des richesses enlevées à la femme par la centralisation qui ne lui en a fourni aucun dédommagement, au moment même où une nouvelle organisation sociale la chargeait du soin de sa subsistance personnelle et de celle de l'enfant. Il n'est pas besoin

d'une grande pénétration pour comprendre qu'un régime semblable est faux, et partant impossible, parce qu'il détruit toute pondération entre le devoir des forts et le droit des faibles. Si donc les richesses accumulées par la libéralité de l'ancienne France, pour la dotation des jeunes filles et pour leur subsistance dans le cloître, eussent été respectées par l'État, elles alimenteraient aujourd'hui, dans chaque département, de nombreuses écoles professionnelles, des sociétés de patronage propres à préserver la France de la décadence où la précipite son injustice.

En énumérant les objections opposées à l'amélioration du sort de la femme, il ne faut point passer sous silence les nombreuses sympathies que lui accordent les esprits généreux, les hommes éminents qui ont montré toute la gravité de la question en réclamant *l'égalité de salaire devant l'égalité de services*. Ces nobles protestations parties de si haut contre l'oppression des faibles, étoufferont toutes les protestations hostiles et resteront l'immortel honneur de notre siècle¹.

Quoique j'eusse aimé à terminer par des paroles de gratitude, je m'arrêterai cependant sur un autre genre d'objection qui met en cause le gouvernement actuel, et prétend que sa solidarité avec Napoléon I^{er} doit le rendre hostile à l'émancipation féminine. A ce sujet, quelques personnes croient avoir tout dit, en citant la réponse cavalière de Napoléon I^{er} à M^{me} de Staël, sur la mission sociale de la femme.

Comme je traite une question de justice et d'humanité, indépendante de toutes les formes de pouvoir, j'avoue que je n'ai pas songé qu'un moment fût plus opportun qu'un autre pour élever la voix.

Si je cherche même à appliquer au sujet que je traite la fameuse réponse de Napoléon I^{er}, je trouve parmi les femmes perdues et tombées, celles qui ont suivi trop à la lettre les vues de l'Empereur sur leur mission, et nous savons combien il fut

¹ « La femme docteur ès-lettres ou ès-sciences, médecin, avocat, juré, juge, semblera une conception ridicule aux gens irréfléchis dont le premier mouvement est de se moquer de ce qu'ils n'ont pas l'habitude de voir. Pour moi, je n'admets de limites en pareille matière que celles que la nature invincible pose; mais je dis que *la femme deviendra dans la société tout ce qu'elle sera capable et digne d'être.*

(Rapport lu dans la séance publique de l'Académie de Lyon, du 21 juin 1859, par M. J. Morin.)

indulgent pour elles en traînant la maternité aux gémonies et en les accablant sous le faix de l'enfance dans le Code qui consacre leur ruine.

Un examen de l'état social au commencement du siècle nous a démontré que notre prolétariat, résultat surtout de l'oppression de la femme et de l'enfant, n'existait pas sous Napoléon I^{er}, parce que des circonstances exceptionnelles retardèrent les funestes effets du manque de solidarité morale entre les sexes ; nous avons vu ce prolétariat naître des guerres de l'Empereur, qui laissèrent, à l'époque de sa déchéance, un grand nombre de veuves, d'orphelins sans appui, et de filles nécessiteuses sans espoir de mariage.

Cette plaie sociale fut même invoquée contre l'Empereur à sa chute ; la municipalité parisienne s'exprimait ainsi à ce sujet, dans une proclamation aux habitants de Paris : « Que nous » parle-t-on de ses victoires passées ! quel bien nous ont fait » ces funestes victoires ? La haine des peuples, les larmes de » nos familles, le célibat forcé de nos filles, la ruine de toutes » les fortunes, le veuvage prématuré de nos femmes, le déses- » poir des pères et des mères, à qui, d'une nombreuse posté- » rité, il ne reste plus la main d'un enfant pour leur fermer les » yeux ¹. »

En ce qui concerne la centralisation, il nous a fallu rétrograder encore jusqu'à Napoléon I^{er} afin de trouver les droits enlevés depuis cette époque, à la femme dans les emplois publics et dans notre enseignement secondaire.

Quant aux besoins individuels qui se manifestèrent sous son règne, Napoléon I^{er} soulagea avec générosité, et sans acception de sexe, tous ceux qu'il connut. L'histoire constatera sa munificence à l'égard des orphelines de la Légion d'honneur, et la liste de ses bienfaits envers les femmes serait longue à épuiser. Aux Cent Jours encore, pendant cette immortelle étape des Tuileries à Waterloo et à Sainte-Hélène, Napoléon I^{er} voulut, dit M. Villemain, assurer par ses bienfaits le repos et la dignité de vieillesse de M^{me} de Narbonne, pour les années qui lui restaient à vivre ².

Afin de comprendre la grandeur de cette noble préoccupation, au moment où la couronne chancelait sur la tête de Napo-

¹ Cité par Lamartine, *Histoire de la Restauration*, t. I^{er}.

² Villemain, *Souvenirs contemporains d'histoire et de littérature*, t. I^{er}.

l'éon I^{er}, il faut se rappeler que M^{me} de Narbonne avait manifesté les sentiments les plus hostiles pour l'Empereur et son gouvernement ; elle était si connue par son opposition systématique à Napoléon qu'il avait été forcé de dire à M. de Narbonne : Il n'est pas bon pour mon service que vous voyiez trop souvent votre mère, on m'assure qu'elle ne m'aime pas. Mais M^{me} de Narbonne, qui venait de perdre son fils, était plongée dans l'affliction, et l'Empereur oublia ses ressentiments, s'oublia lui-même pour la secourir et la réduire au silence par ses bienfaits ¹.

Si nous devons rester dans le système funeste qui concentre toutes les écoles d'art, de sciences et de lettres entre les mains de l'État, il est de toute évidence que la centralisation, sans faire acception des sexes, doit favoriser toutes les intelligences et toutes les aptitudes, sous peine de fausser l'initiative indivi-

¹ Quoique la Révolution eût exclu les femmes de la régence (séance du 23 mars 1791), Napoléon I^{er}, au moment de partir pour une lutte suprême, confia la régence de son vaste empire à une jeune femme inexpérimentée qu'il faisait assister à ses conseils et initiait lui-même aux affaires. Napoléon I^{er} donnait le gouvernement des duchés à des femmes ; Élisabeth Bonaparte, nommée par lui grande duchesse de Toscane, régna sur la Méditerranée ; il transporta de même à la fille de Duroc le duché de Frioul, ainsi que tous les biens qu'il avait concédés à son père. Il dota la fille d'Eugène du duché de Galliera, appartenant à son domaine privé avec le palais de Bologne, dont il la créa princesse.

Parmi les nombreux secours qu'il accorda aux femmes, on trouve déjà sur le champ de bataille des Pyramides la réclamation du général Bonaparte en faveur de la veuve du citoyen Larrey ; une pension à la sœur de Robespierre ; de grandes largesses aux duchesses d'Orléans et de Bourbon.

Napoléon I^{er} secourut la dernière représentante de la famille Duguesclin ; il vint en aide à la veuve de Bailly, président de l'Assemblée constituante au Jeu-de-Paume.

Il éleva, pour M^{me} Portalis, à 20,000 francs la pension civile dont le maximum avait été fixé à 10,000 francs par la Constituante, et à 6,000 par le Consulat ; il assura généreusement l'existence de M^{lle} Dillon, sœur du premier officier tué dans nos guerres civiles, et lui remit une somme de 24,000 francs avec une pension annuelle de 6,000. En 1813 même, Napoléon, après avoir épuisé toutes ses économies, envoya sur sa cassette, une pension de 24,000 francs à une dame qui avait perdu sa fortune et lui fit payer quatre ans d'avance.

Après Austerlitz, l'Empereur accorda des pensions aux veuves de tous les militaires tombés sur le champ de bataille et adopta leurs enfants qu'il fit élever aux frais de l'État. Il avait formé le projet d'annexer aux maisons de Saint-Denis et d'Écouen des asiles et des hospices pour les veuves de militaires et les femmes âgées, etc. — Parmi les nombreux mariages qu'il favorisa, on peut citer ceux des rosières de Saint-Malo auxquelles il accordait tous les ans une somme de 600 francs en leur choisissant un mari dans les régiments victorieux, etc.

duelle, et par conséquent les lois de l'économie sociale. C'est sur ce point de vue, je crois, qu'il faut attirer l'attention des législateurs et des gouvernants qui ne comprennent pas encore toute la gravité de la question de subsistance des femmes, dont la solution est dans ces lois justes et ces mœurs équitables, appui des trônes en même temps que soutien des faibles. Si donc l'application des lois immuables de cette justice naturelle devait être entravée quelque temps encore par des préjugés étroits et hostiles, nous n'en fixerions pas moins avec confiance l'œil sur l'avenir, en nous disant que les gouvernements sont éphémères comme toutes les œuvres des hommes, tandis que la vérité est éternelle comme tout ce qui émane de Dieu.

Les conquêtes glorieuses que nous avons à faire sur la misère, sur l'immoralité et le vice, tiennent presque toutes aux graves questions soulevées ici; s'il devait donc venir, s'il était réellement venu ce gouvernement qui *veut exclusivement le bien*, s'il dirigeait ses efforts incessants vers la diminution des crimes qui contristent notre civilisation, si ses mesures énergiques et sa législation protectrice préservaient les faibles des spéculations les plus hideuses, s'il rachetait de la mort la maternité et l'enfance en protégeant jusque dans le sein des mères le tendre fruit de leurs entrailles; hommes de tous les partis, vous le salueriez de vos acclamations sympathiques; chantres de l'avenir, vous porteriez sa gloire aux âges les plus reculés; drapeaux de toutes les couleurs, vous vous inclineriez avec respect devant lui, car il serait la personnification de la justice, de la liberté, de la morale; il hâterait l'avènement de ce règne de Dieu que nous invoquons tous.

Mon Dieu, que votre règne arrive!

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

	Pages.
AVANT-PROPOS.	v
CHAPITRE I. — Causes de paupérisme pour la femme.	1
» II. — Quels moyens de subsistance ont les femmes? . . .	42
Travail manuel. — Travail à domicile, à l'atelier. —	
Réformes à tenter.	ib.
» III. — Quels moyens de subsistance ont les femmes? . . .	79
Travail manuel.	ib.
» IV. — Quels moyens de subsistance ont les femmes? . . .	126
Enseignement primaire.	ib.
Enseignement secondaire. — Législation, concurrence im-	
possible du pensionnat séculier contre le pensionnat conven-	
tuel, inspection.	128
Inspection générale des écoles de filles.	146
Les sous-maîtresses.	151
Professorat à domicile.	161
Recherche des moyens les plus pratiques pour créer un en-	
seignement secondaire aux jeunes filles.	174
Participation des femmes à l'enseignement universitaire. .	182
» V. — Quels moyens de subsistance ont les femmes? . . .	196
Fonctions publiques. — Les postes, les contributions in-	
directes et directes; le timbre; l'imprimerie impériale,	
les archives, le télégraphe, les chemins de fer. . . .	ib.
Assistance publique. — Secours à domicile, prisons, inspec-	
tion des enfants trouvés, monts-de-piété, hôpitaux, hospi-	
ces, associations de secours mutuels, etc.	222
Droits politiques.	234

	Pages.
CHAPITRE VI. — Quels moyens de subsistance ont les femmes?	254
La Prostitution.	<i>ib.</i>
» VII. — Séduction.	274
» VIII. — Femmes artistes.	290
Femmes auteurs et académiciennes.	315
Les récompenses honorifiques.	326
» IX. — Quels moyens de subsistance faut-il aux femmes?	334
Confection des vêtements pour la troupe; étude appliquée de l'histoire naturelle.	<i>ib.</i>
La médecine et le droit.	341
Conclusion.	370
Essai d'organisation de la famille et d'amélioration des rapports du capital et du travail.	<i>ib.</i>
» X. — Réponse à quelques objections.	395

FIN DE LA TABLE.